Samedi soir 27 Mai 1871. 55e Année. N° 35. Samedi soir 27 Mai 1871

Prix de l'Abonnement.

	UN AN.	SIX MOIS.
Ville de COMPIÈGNE....	12 fr.	6 fr. 50
Oise et départ. limitrophes	15	8 »
Autres départ. et Algérie.	17	9 »

On ne reçoit pas d'abonnement de 3 mois.

Le prix est payable d'avance.

L'abonnement n'est jamais interrompu, et il est considéré comme renouvelé, lorsqu'à l'expiration, on ne donne pas contr'ordre.

PROGRÈS DE L'OISE

Directeur-Gérant : FERDINAND VALLIEZ, 18, rue des Petites-Ecuries, à Compiègne.

Bureaux à Compiègne :

18, rue des Petites-Ecuries.

Le PROGRÈS DE L'OISE paraît deux fois par semaine :

Le Mercredi et le Samedi.

Il est désigné pour publier, dans l'arrondissement, les INSERTIONS JUDICIAIRES.

Prix des Annonces.

La ligne : Judiciaires, 20 c. Volontaires, 25 c. — Réclames, 50 cent.

Il n'y a pas d'annonces au-dessous de 1 fr. 25.

Compiègne, le 27 Mai 1871.

Nous reproduisons ci-dessous le récit d'événements qui sont antérieurs à ceux rapportés dans notre numéro supplémentaire d'hier vendredi, et que nous avons fait paraître à cause de la gravité des circonstances.

Si nous passions sous silence les journées des 22 et 23 mai; si nous omettions la séance du lundi à l'Assemblée, et le discours que M. Thiers y a prononcé, nous aurions une lacune qui rendrait confus le récit des événements.

LE PRÉFET

aux habitants de l'Oise.

Beauvais, 25 mai, 5 h. 50 soir.

Le préfet de l'Oise aux sous-préfets de Clermont, Compiègne, Senlis, et aux maires de Compiègne, Noyon, Guiscard, Ourscamp, Pont-Ste-Maxence, Ribécourt, Ollencourt.

Aux habitants de l'Oise,

Je viens de recevoir une dernière dépêche de Versailles, datée de 10 h 10. Le Gouvernement est ému de vos patriotiques inquiétudes qui doivent cesser.

Les bandits sanguinaires, les incendiaires qui avaient opprimé Paris pendant 2 mois sont définitivement vaincus.

Ils ne tiennent plus que dans quelques derniers retranchements où ils sont cernés.

C'est au milieu des acclamations de la population que s'avance l'armée libératrice, et les derniers forfaits de ces misérables ont accru chez tous, avec la reconnaissance pour le salut, l'indignation vengeresse.

La Banque n'a pas été atteinte. — Le Louvre et ses trésors, la Bibliothèque nationale et toutes les richesses que la civilisation de nos pères y avait accumulées sont sauvés. Un instant elles avaient été menacées par les flammes des Tuileries.

Les départements voisins ont voulu s'associer à la délivrance de la capitale ; ils ont envoyé au premier appel leurs compagnies de pompiers dont comme toujours le courage a égalé le dévouement.

Que le calme rentre donc dans vos esprits, que votre reconnaissance couvre les défenseurs du drapeau tricolore. Attendons l'heure de la justice, et songeons à réparer par le travail des désastres incroyables qui sont un deuil pour la France et l'humanité tout entière.

Le préfet de l'Oise,
CHOPPIN.

L'ENTRÉE DANS PARIS

Première journée.

Dimanche 21 mai.

Ainsi qu'on l'a vu par nos dépêches du dernier numéro, nos troupes sont entrées dimanche dans Paris.

Voici dans quelles conditions s'est produit ce fait considérable : « Vers deux heures de l'après-midi, le lieutenant de vaisseau Trêves vit un individu s'avancer au bastion 62, agitant un mouchoir avec insistance. Le lieutenant était dans la tranchée ; la plus élémentaire prudence lui conseillait de n'avancer qu'avec réserve. Le parlementaire improvisé insistait et criait que le rempart était abandonné et qu'on pouvait s'avancer. Sur ce point, la dernière tranchée est à quelques mètres de l'avancée ; on rallia un certain nombre d'hommes, un bataillon prit les armes, quittant la parallèle en arrière et s'avançant par le boyau de cheminant, et la porte ruinée fut franchie. Les ordres se transmettaient de proche en proche ; on prévenait les commandants supérieurs et les troupes se massaient en arrière prêtes à suivre le mouvement. Le général Douai, prévenu, faisait suivre et dirigeait ses troupes sur la porte de Versailles.

Voici les dispositions des deux points par lesquels on est entré :

A gauche, la porte d'Auteuil, qui s'élevait entre le bastion 62 et 63, avait été renversée depuis plusieurs jours ; mais les insurgés avaient substitué à cette clôture démantelée une énorme barricade fermant le pont en tôle qui fait communiquer la gare avec le viaduc. On entra sur ce point, suivant le parlementaire. A peine entré, on eut à subir le feu de mousqueterie des insurgés retranchés dans les maisons, et on perdit quelques hommes. Pendant ce temps là on retournait contre l'ennemi les pièces du rempart et on s'engageait sur la voie ferrée.

Plus à droite, à la porte de Versailles, le corps du général Douai, massé et attendant les ordres, se mettait en devoir d'entrer sur le point qui forme le saillant du Point-du-Jour. On s'avança jusqu'au pied après avoir désarmé quelques hommes isolés.

Le bruit se répandait que du côté du général de Cissey l'entrée s'effectuait aussi.

Presque à la même heure, un autre parlementaire s'avançait jusqu'à Montrouge, disant à l'officier qui venait au-devant de lui qu'il n'avait qu'à prendre possession du Petit-Montrouge et de la Californie. Le général de Cissey ne voulut point faire marcher ses troupes sans bien avoir vérifié le fait ; il disposa une petite reconnaissance qui, effectivement, constata l'évacuation, et les petits villages furent occupés. Nous ne sachons pas, à l'heure où nous écrivons, que du côté d'Issy, on ait franchi l'enceinte.

M. Thiers était de sa personne au Mont-Valérien ; il a vu les premiers bataillons entrer, et constaté que les troupes se massaient au pied du rempart.

A 5 heures et demie, le maréchal Mac-Mahon donnait l'ordre à la division Bruat d'avancer, et télégraphiait au général Vinoy de faire prendre les armes aux troupes du général Faron, campées à Satory, afin de prendre, à Sèvres, la place de la division Verger.

A 10 heures du soir, le général Faron s'était mis en route, et le général Vinoy, accompagné de tout son état-major, se transportait à Sèvres.

M. Thiers s'est rendu pendant la nuit à l'ancienne manufacture et recevait là les dépêches du maréchal. A 7 heures il avait adressé une dépêche au général Fabrice, à Noisy, et rédigé une circulaire aux préfets.

Nous enregistrons sous toutes réserves un bruit qui se répandait parmi les troupes qui occupaient le saillant. On prétendait qu'un combat avait lieu à l'Hôtel-de-Ville entre différents bataillons de la Commune.

Choisy a été occupé par le corps du général Dubarail. Cette importante position est donc en notre possession.

Le général de Cissey se prépare à entrer cette nuit même dans Paris, et il est possible que cette opération puisse se faire sans coup férir. Nos troupes qui ont pénétré par la porte Saint-Cloud jusqu'au Point-du Jour, ont occupé Billancourt et le viaduc d'Auteuil. Une autre partie a cheminé le long de la Seine jusqu'au pont de Grenelle, qui a été également occupé. Elles vont donc pouvoir s'avancer en masse dans le faubourg Saint-Germain, enserrant les insurgés et donnant la main au général de Cissey.

Les troupes qui ont pénétré à cette heure dans Paris sont au nombre de 50,000 hommes, et sont placées sous les ordres des commandants de corps d'armée Douai et Ladmirault.

A ces renseignements donnés par le *Gaulois*, nous pouvons ajouter que l'armée du général de Cissey est entrée ce matin à Paris par les portes du Sud. Environ 80,000 hommes sont entrés actuellement à Paris. Nos troupes ont pénétré jusqu'à l'Arc-de-Triomphe, au Trocadéro et à l'avenue Ubrich et sur la rive gauche, jusqu'à l'Ecole militaire.

La canonnade entendue ce matin avait pour objectif les barricades de l'Arc-de-Triomphe où les insurgés essayent de se défendre.

Le château de la Muette (Passy) a été enlevé cette nuit par nos troupes qui y ont fait 600 prisonniers.

Environ 700 prisonniers faits hier aux abords des remparts, ont été amenés à Versailles. On en attend beaucoup d'autres.

Parmi les prisonniers arrivés ce matin, se trouve Assy avec tout son état major.

Depuis hier soir les prussiens empêchent de passer à Saint-Denis les personnes qui veulent entrer à Paris ou en sortir. Les communications avec Paris sont complétement interrompues de tous les côtés.

On assure que Dombrowski est cerné à St-Ouen.

Il est probable que les insurgés vont se retirer sur Montmartre où ils concentreront la résistance, mais on signale déjà beaucoup de défections parmi eux, et nous ne tarderons pas à être entièrement maîtres de Paris.

Journées des Lundi et Mardi.

Versailles, 23 mai 1871.

Nos troupes continuent leur marche progressive dans Paris. Nous y avons en ce moment près de cent mille hommes. Le maréchal Mac-Mahon a transporté son état-major à l'Ecole militaire.

Les bataillons de la garde nationale amis de l'ordre se réorganisent peu à peu et se disposent à marcher côte à côte avec les soldats. Les gardes nationaux ralliés ont au bras gauche un brassard tricolore. L'état-major de la garde nationale est installé à la Muette.

Les maires de Paris, sauf quelques-uns, tels que MM. Mottu, Bonvalet, Léo Melliet et Clemenceau sont partis hier soir pour Paris ; ils sont convoqués à la Muette aujourd'hui. M. J. Ferry est également installé à la Muette.

Le corps du général de Cissey a occupé hier la gare Montparnasse après un léger combat. Il descend par le quartier Latin pour isoler les principales positions de la Commune.

Voici quelles sont nos positions dans Paris à l'heure où nous écrivons. Nos troupes occupent la place Clichy, la gare Saint-Lazare, le palais de l'Industrie, le Corps législatif, les Invalides et la gare Montparnasse.

Un vif combat d'artillerie et de mousqueterie a eu lieu ce matin à la barrière du Maine. Nos troupes attaquent la place de la Concorde, défendue par les batteries établies par les insurgés sur la terrasse des Tuileries et par plusieurs barricades. On croit que les fédérés seront bientôt forcés d'abandonner cette position. On se bat également en avant de la place Clichy. Le corps du général Ladmirault cerne la butte Montmartre ; l'attaque a dû commencer ce matin. Nos troupes sont pleines d'ardeur et tout fait espérer que la défaite complète de l'insurrection est très prochaine. Nos troupes ont déjà fait huit à dix mille prisonniers. Nos pertes sont légères.

Le général insurgé Dombrowski, grièvement blessé, se cache dans Paris. Il a essayé de s'échapper, mais les Prussiens ont refusé de le laisser passer.

Les communications avec Paris sont entièrement interrompues de tous côtés. Les Prussiens interceptent, avec la dernière rigueur, le passage par les routes et par la Seine. Les bateaux-mouches qui faisaient depuis quelque temps le service entre le Pecq et Saint-Denis ne doivent pas dépasser Argenteuil. Hier matin, le bateau à vapeur la *Notre-Dame*, en passant à Argenteuil, reçut l'ordre du poste prussien de s'arrêter ; il ralentit sa marche, mais les Prussiens, trouvant qu'il ne s'arrêtait pas assez vite, firent feu. M. Girard, ingénieur civil, inventeur du chemin de fer américain, a été frappé mortellement ; un autre passager a été blessé.

Les batteries de Montmartre tirent sur le Trocadéro ; leurs projectiles arrivaient hier dans la presqu'île de Gennevilliers.

Hier, vers midi, une forte explosion s'est fait entendre, et on a vu une vaste colonne de fumée s'élever vers le ciel. Il paraît que c'est le dépôt de munitions que les insurgés avaient installé dans le manége de l'Ecole d'état-major qui a sauté. Une seconde explosion s'est produite vers les cinq heures dans la même direction.

On voit dans Paris un certain nombre d'incendies. La Légion-d'Honneur, la caserne du quai d'Orsay et le ministère des finances brûleraient.

Le nombre des prisonniers est considérable. Les troupes, à mesure qu'elles avancent, sont accompagnées par les sergents de ville qui dirigent les arrestations. La plus grande partie des prisonniers qui arrivent à Versailles sont conduits sur le plateau de Satory.

Assy a été interrogé par M. Picard. Il a été fort hautain et a refusé de répondre aux questions qui lui étaient faites sur les explosions possibles dans l'intérieur de Paris.

L'interrogatoire de M. Rochefort a eu lieu hier. Le prisonnier a refusé de répondre sur tous les points.

Les citoyens Durassier, Malon et Okolowicz, Chabert, orateur des réunions publiques, et le secrétaire de Raoul-Rigault, se trouvent parmi les prisonniers amenés à Versailles.

Dans une sortie aux environs de Saint-Ouen, nous aurions pris aux insurgés environ 40 canons.

La colonne Vendôme est, paraît-il, demeurée à peu près intacte sur le pavé de la place.

Le *Gaulois* donne les détails suivants sur l'affaire de Choisy-le-Roi qui a eu lieu dimanche :

De fortes colonnes d'insurgés ayant occupé Choisy-le-Roi, le général du Frétay, avec sa division, les en a délogés. Mais, vers cinq heures, un retour offensif des insurgés, soutenu par une batterie d'artillerie par le chemin de fer, ainsi qu'un wagon blindé, allait rendre la position très difficile, lorsque le général Dargentoll, avec sa brigade de dragons, est arrivé. En un instant il fit mettre pied à terre à ses cavaliers et ordonna d'occuper toutes les maisons dominant le chemin de fer ; un feu très vif força les insurgés de rétrograder jusqu'à leurs retranchements et leurs embuscades. Ils firent plusieurs retours offensifs, mais chaque fois ils furent repoussés avec pertes.

Les Prussiens tiennent à ne laisser échapper aucun insurgé. Ceci est du reste en rapport, dit le *Gaulois*, avec ce que M. de Bismark disait un jour au ministre des Etats-Unis, M. Washburne : « La guerre civile de Paris ne m'effraie ni pour l'Europe ni pour la France ; laissez faire la Commune ; tous les révolutionnaires vont se donner rendez-vous là. Quand ils seront au complet, on fermera la souricière. et seront bien heureux ceux qui s'échapperont !

Les Prussiens ont donc poussé ce matin une reconnaissance jusqu'à l'Ile de Croissy.

On a amené hier, dit *Paris Journal*, deux individus pris dans deux ballons partis de Paris. L'aérostat, entraîné dans la direction de la Touraine, était tombé à 20 kilomètres de Versailles.

Paris-Journal cite M. Léon Say comme devant remplacer M. Jules Ferry à l'Hôtel-de-Ville.

Le premier soin de nos généraux entrés dans Paris a été d'envoyer des renforts à la Banque.

D'après le *Français*, M. Thiers doit demander à la Chambre de constituer une commission chargée d'exercer à sa place le droit de grâce. Les bureaux ont nommé la grande commission militaire ; presque tous les commissaires sont favorables au système du service obligatoire pour tous.

On prétend, dit le *Français*, que le 106e bataillon occuperait la place Vendôme et serait décidé à ne rendre cette position qu'à la garde nationale de l'ordre. Il laisse du reste s'accomplir les mouvements des troupes qui s'avancent par la rue Saint-Honoré pour tourner les Tuileries.

On va, dit le *Soir*, réorganiser la place de Belfort et son territoire. Cette ville forte sera soumise à un régime exceptionnel, c'est-à-dire en état de siége permanent, dans ce sens que le gouvernement militaire dont elle va être dotée, nous assure-t-on, réunira sous sa main les pouvoirs civil et militaire. Un commissaire civil, remplissant les fonctions du sous-préfet actuel, sera placé sous les ordres du gouvernemeot militaire.

Pour extrait : F. VALLIEZ.

Quatrième journée (Mercredi.)

(Extraits du *Gaulois*.)

Nous n'avons pas à relater ici les horreurs sans nombre dont nous avons été témoin aujourd'hui dans la capitale du monde civilisé ; nous nous bornons à un froid récit des opérations militaires, afin de faire comprendre au lecteur la marche que suit l'attaque pied à pied de la ville de Paris par l'armée française, qui en reprend possession au prix du sang le plus généreux.

Nous avions laissé les troupes enfermées dans la place de la Concorde, tournant la rue Royale par le faubourg Saint-Honoré et l'avenue Marigny, cheminant de maison en maison jusqu'au Petit-Club par la rue Boissy-d'Anglas.

Ce mouvement, très-pénible, a été l'occasion d'une lutte ardue dans le faubourg St-Honoré, à la hauteur de l'hôtel Péreire. La barricade de l'entrée du faubourg et de la rue Royale a été chèrement achetée. Les deux maisons qui font l'angle, celle du bureau des omnibus et l'autre où se trouve le café, n'existent plus. Les cadavres y étaient encore à l'heure où nous sommes entrés. Le sol était jonché de débris d'uniformes. Nous avions déjà la Madeleine : ce monument nous a donné la rue du Luxembourg, celle des Capucines, et comme on enlevait à la même heure la terrasse des Tuileries, la barricade de la rue Saint-Florentin, celle de la rue de Rivoli. Nous avons entouré la place Vendôme.

En abandonnant ces quartiers, les insurgés ont mis le feu au ministère des finances, et, comme nous avancions dans le jardin des Tuileries, ils ont incendié le palais, qui ne présente plus qu'une façade sans toiture et sans cloisons intérieures. Le pavillon de l'Horloge contenant des munitions, a sauté comme une poudrière, et c'est un navrant spectacle qui rappelle celui qu'offre le palais de Saint-Cloud.

L'insurrection se retire le long du cours de la Seine.

Sur la rive droite, elle possédait encore l'Hôtel-de-Ville, qu'elle brûle sans pitié, et est acculée aux casernes Lobau et dans la rue Saint-Paul. Le Louvre est sauvé, mais il a fallu, pour couper l'incendie, attaquer le pavillon La Trémouille et faire une solution de continuité aux trois arcades qui donnent sur le pont des Saints-Pères.

La rue de Rivoli est défendue maison par maison ; dans leur élan, les troupes qui ont attaqué les Tuileries ont marché jusqu'à St-Germain-l'Auxerrois ; la colonnade nous appartient donc aussi.

Sur la rive gauche, le général Vinoy avait pour mission, ayant son quartier général au Corps législatif, d'attaquer jusqu'au pont Royal ; il a trouvé l'occasion de prendre la Monnaie est s'est avancé jusqu'au Pont-Neuf. Les insurgés qui défendaient énergiquement les rues qui accèdent à la Seine se sont repliés sur la Préfecture de police et le Palais-de-Justice, et c'est avec douleur que nous avons constaté que ce merveilleux monument qui protége la Sainte-Chapelle, un reliquaire exquis, est aussi la proie des flammes.

C'est à chaque pas une nouvelle ruine, l'insurrection suit aussi, sur la rive gauche le cours de la Seine. Le général de Cissey, malgré son énergie bien connue, avance doucement, car le quartier est terriblement fortifié ; mais le sang de nos soldats est épargné.

Nous avons le Luxembourg, le Panthéon restait aux insurgés à l'heure où nous quittions Paris, et c'est du portique même du temple élevé « à toutes les gloires de la France » que les ennemis que nous combattons bombardent Paris à toute volée.

Le Palais Royal brûlait aussi, mais on peut en sauver une partie ; la Banque de France est protégée, et nous ne saisissons pas bien ce qui se passe du côté de Saint-Eustache et des Halles.

Il faut attendre le mouvement des troupes de la rive gauche et celui des troupes de Ladmirault, qui devaient, par le canal, arriver jusqu'à la place de la Bastille et compléter l'investissement.

Ce que nous avons vu ne se raconte pas ; les récits épisodiques feront comprendre l'état dans lequel nous avons trouvé notre merveilleux Paris. Ce n'est qu'un immense brasier au milieu duquel s'agitent, et les insurgés, et les soldats de l'ordre. A chaque point de l'horizon, les incendies poussent vers le ciel des flots de fumée noirâtre ; de temps en temps un nuage blanchâtre indique une explosion de poudrière, un dépôt de munitions, quelque fougasse ignorée.

A mesure qu'on s'empare d'un établissement, il faut fouiller les caves et explorer les points secrets. Ce qui se passe à chaque coin de Paris peut tout faire craindre.

La façade du ministère des affaires étrangères sur le quai est mutilée par les obus ; le Corps diplomatique, avec son portique classique, a des chapiteaux énormes enlevés par les projectiles de Montmartre ; la façade de la Madeleine même est atteinte. Le Cercle agricole, au coin du quai d'Orsay, semble avoir été pris pour objectif des batteries des terrasses des Tuileries.

Les épisodes n'ont pas de valeur dans une résistance aussi colossale ; nous n'avons pas entendu dire qu'aucun chef célèbre de la Commune ait été pris parmi les insurgés ; la lutte est une lutte spontanée ; chacun de ses combattants se sent acculé et brûle ses munitions là où il se trouve. Plus de sommeil, plus de nourriture ; de la poudre et de l'eau-de-vie ; et puis, faute d'inspiration, une sorte d'illuminisme, causé par la certitude de la mort inévitable.

Quand le général Vinoy a pris possession du Corps législatif comme quartier général, on a trouvé là un individu qui a déclaré se constituer prisonnier sur parole. Après avoir pourvu au plus pressé, on a interrogé ce personnage qui a déclaré être M. Brives, l'ancien représentant du peuple de 1848, qui était gouverneur du Corps législatif du Corps législatif jusqu'à l'avénement du sieur Bergeret.

Tant que Brives a été là, au dire de tous les employés, pas une pièce du matériel n'a été détournée ; quand Bergeret est entré, en face des exactions commises, il s'est retiré et est venu se constituer dès que nos troupes ont pris possession du palais.

UNE EXCURSION

DE UNE HEURE A QUATRE A PARIS.

7 heures.

J'arrive de Paris, ayant eu toutes les peines du monde à revenir. Malgré les laissez-passer les plus complets, j'ai été retenu une heure à Neuilly.

Pardonnez-moi, vous tous Français qui me lisez, si je donne seulement des notes informes ; j'ai le cœur profondément navré. J'ai pleuré en voyant Paris ruiné, perdu, déshonoré. En écrivant ces lignes, je reproduis seulement des notes entrecoupées. Le cœur me manque pour les développer. Quel désespoir s'est emparé de tous ceux qui, comme moi, ont assisté à ce crime immense ! Oh, mon Dieu ! que d'infamies et d'horreurs ! Encore une fois, pardonnez-moi, je suis fou de douleur.

J'ai passé aujourd'hui à midi, par l'avenue de la Muette. J'allais au Ministère de l'intérieur.

Là, j'ai eu un moment d'espoir ; l'Elysée et le Ministère de l'intérieur sont à peu près intacts. Cela m'avait donné courage. J'espérais qu'il en serait ainsi à peu près partout.

J'ai descendu le faubourg St-Honoré. Au coin du faubourg, à gauche, tout le pâté de maisons jusqu'à la Madeleine, c'est-à-dire la rue Royale dans ses numéros impairs, est brûlée. A droite, même, la grande maison du coin, où se trouve le bureau des omnibus, est détruite, mais c'est la seule.

En face, dans la rue Royale, côté des numéros pairs, la maison du boulanger est détruite et flambe encore.

Je passe au travers des flammes ; ne ne vois guère que des pompiers et des hommes de la ligne. On a réquisitionné les habitants du quartier pour faire la chaîne. Les pompes ont l'air de jeter des gouttes d'eau dans la mer. Au coin de la rue Royale, presque au milieu de ces flammes, je heurte six cadavres : ce sont ceux d'hommes qui, bien que le quartier Saint-Honoré fût pris par les troupes, ont tiré par les fenêtres. On les a tués séance tenante.

Je continue mon chemin par la rue Saint-Honoré. Voici l'Assomption. Elle est encore intacte. Mais aussitôt après ! c'est le Ministère des finances, c'est le carré formé par la rue de Rivoli, la rue Castiglione, la rue du Luxembourg et la rue Mont-Thabor. Tout est brûlé ou brûle ; en passant les flammes me grillent les cheveux et c'est à peine si je respire.

Là, je parle à un officier qui me dit que le Ministère de la marine et le Garde-meuble sont saufs, du moins non brûlés, s'ils sont abîmés.

Je continue encore la rue Saint-Honoré ; j'arrive à la place des Pyramides. Les obus y pleuvent ; ils viennent paraît-il, de l'Hôtel-de-Ville ou pour mieux dire de la caserne Napoléon. Je me défile le long des murs ; mais impossible de continuer. Là, pas de troupes ; la position n'est pas tenable.

De la place des Pyramides, j'entre dans la rue de Rivoli ; les Tuileries sont en face. Les Tuileries ! non ; ce qui fut les Tuileries ! un monceau de ruines ; de murs renversés ou debout, mais ne tenant que par une sorte de miracle.

Le pavillon de l'Horloge me paraît être aussi abîmé que le reste du château. L'horloge, pourtant, est encore à sa place ; mais elle est arrêtée *à 8 heures 31 minutes*. Ce simple détail produit en moi je ne sais quel sentiment de douleur indéfinissable ; je ne puis me contenir et je me prends à pleurer, seul, sous ces arcades abîmées par les obus.

Je continue toujours ; je suis la rue de Rivoli. De dix pas en dix pas, on m'arrête ; j'ai toutes les peines du monde à ne pas être pris pour faire la chaîne ; mais j'explique aux officiers que je suis venu là pour apprendre au monde entier les infamies qui se sont commises, et je passe. « Dites ceci, me crie l'un. — N'oubliez pas cela, me répète l'autre. »

Mais ma mémoire me trahit pour les détails et je marche comme un homme ivre, à travers ces ruines qui s'amoncèlent....

Voici le Louvre, la bibliothèque. Elle commence à brûler ; l'éteindra-t-on ? Je ne l'espère pas. La partie du palais habité tour à tour par MM. Billault, Rouher et Trochu n'est plus qu'un brasier. Quelques pas plus loin, après la place du Palais-Royal, à la hauteur de la caserne qu'occupaient autrefois les gendarmes et en face de l'angle de l'hôtel du Louvre, je me vois arrêté par un nombre considérable de projectiles. Ces obus sont lancés par les batteries insurgées du Trocadéro. La troupe n'a pu rester là ; on m'empêche de passer. Je reviens un peu sur mes pas et je regarde le Palais-Royal.

Le palais est détruit. Tout jusqu'à la galerie d'Orléans est la proie des flammes. Un officier me raconte que le reste, les maisons qui bordent le jardin intérieur sont encore intactes, en partie du moins. En effet, des hommes de son régiment ont arrêté et *fusillé sur place* des femmes qu'ils avaient surprises jetant du pétrole, au moyen d'arrosoirs, dans les soupiraux des caves. Par dessus ce pétrole, elles lançaient des étoupes enflammées. Quelques magasins avaient commencé à prendre feu, mais ces incendies partiels n'avaient pas tardé à être éteints. Les cadavres des femmes restaient jetés au hasard dans le jardin et sous les galeries.

Il se produit un moment de répit dans le déluge des projectiles ; ils ne tombent plus que par intervalles. Je quitte l'officier qui m'a donné ces détails et je continue à suivre la rue de Rivoli.

Je rencontre un employé de la Banque qui vient pour faire la chaîne où ses services pourraient être utilisés.

— Le feu n'est donc pas chez vous ?

— Non ; nous sommes sauvés. Les caves sont ensablées depuis samedi. Depuis le 18 mars, nous n'en sommes que de 17 millions. Tout est à l'abri.

— Bravo ; bon courage ! Et je reprends ma route.

Il faut m'arrêter enfin à la hauteur de la rue qui rejoint les Halles et la rue de Rivoli ; les troupes ne vont pas plus loin ; c'est à la rencontre du boulevard Sébastopol. Je risque quelques pas encore, et je vois la fumée qui monte de la Préfecture de police ; la Préfecture brûle ; je crois que le palais de Justice n'échappera pas à l'horrible fléau.

C'est épouvantable ! Plus loin c'est l'Hôtel-de-Ville. Est-il à nous, oui ou non ? je l'ignore. Je suis seul dans la rue et n'ose me risquer plus loin. Des crépitements de fusils, des canonnades m'arrêtent. Tire-t-on au hasard ? D'où ? Il faut m'arrêter. Quoi qu'il en soit, l'Hôtel-de-Ville est en flammes. Je vois des montagnes de fumée qui s'élèvent dans l'air et qui obscurcissent même les rayons du soleil.

A certains moments, des nuages de fumée et de papiers brûlés produisent l'effet d'une éclipse, tant ils sont épais. Je retourne sur mes pas.

Je prends la rue du Louvre passant devant l'église Saint-Germain l'Auxerrois, qui a échappé jusqu'ici à l'incendie. La colonnade du Louvre n'a pas souffert... encore ! J'arrive jusqu'aux quais. Je les parcours à la hauteur des Tuileries. De l'autre côté de la Seine, un spectacle horrible se présente à mes yeux.

La caserne du quai d'Orsay, la Légion d'honneur, la Cour des Comptes, la Caisse des Dépôts et Consignations, tout cela brûle. Une succession de foyers incandescents, de flammes, qui se calment pour reprendre avec plus de furie quelques instants après.

Je poursuis le long de la terrasse du bord de l'eau. L'Orangerie n'a pas souffert, ou du moins ce n'est que des obus ; le feu ne s'y est pas mis.

A la place de la Concorde, où je débouche, je revois d'ensemble ce que je viens de visiter en détail. Comment a-t-on pu traverser tout cela sans être arrêté par la flamme, je n'y comprends rien moi-même.

Au bout d'un quart d'heure, j'ai rejoint la rue Royale et la Madeleine. Je suis la ligne des boulevards. Jusqu'à la hauteur de la rue Drouot on peut avancer sans danger. Il y a des troupes qui campent et sont couchées sur les trottoirs. La barricade de la place de l'Opéra est encore menaçante bien qu'à moitié détruite ; le pavillon de Hanovre, au coin de la rue Louis-le-Grand, a reçu nombre d'obus.

J'ai voulu aller place Vendôme ; on m'en a empêché. Bien que l'état-major y soit installé, on craint que la place ne soit minée et ne saute d'un moment à l'autre.

De loin on voit les débris de la colonne ; il paraît que la statue de l'empereur est beaucoup moins abîmée qu'on ne le disait.

Dans l'impossibilité absolue de dépasser la rue Drouot, le boulevard étant sillonné d'obus venant sans doute des buttes Chaumont ou de la caserne Napoléon, je redescends et enfile la rue Taitbout, montant à la place Saint-Georges et ne traversant qu'à grand peine la rue Lafayette, également labourée de projectiles.

Par les rues, je rejoins les boulevards extérieurs et reprends ma voiture pour revenir à Versailles.

Tous ces incendies, ces douleurs, ces crimes ont produit en moi une sorte d'enivrement qui se traduit par une insensibilité bestiale. J'ai heurté du pied des blessés et des morts : cela ne m'a plus rien fait. Les flammes, quand j'en étais près ne me produisaient plus d'autre effet que celui d'une flamme immense de punch. Cette course à travers la destruction s'est faite comme au hasard. Je ne sais comment j'ai évité les dangers du feu et ceux des projectiles ; j'y songeais à peine, tant la douleur du désastre s'était emparée de moi.

Que se passe-t-il ailleurs ? je l'ignore. Avançons-nous ? je n'en sais rien. J'ai marché, tourné, rampé à certains moments, et rien de ce que je n'ai pas vu par moi-même ne m'est connu. De loin, plusieurs sortes de fumées me passaient par-dessus la tête. C'étaient les explosions soit de poudre, soit de pétrole. Les fumées de la poudre sont blanches, celle du pétrole sont noires. Au-dessus de Paris, ces deux fumées se confondent dans une masse grise.

Encore une fois qu'on me pardonne ces notes informes, ce récit haché d'un voyage horrible et qui vous brise le cœur. Je trace ces lignes comme au hasard, plus brisé encore d'émotion que de fatigue. — Gaston de Praissac.

DÉTAILS DIVERS

De la terrasse de Bellevue, ou nous sommes allé voir l'incendie, nous avons pu distinguer trois colonnes de fumée. Les Tuileries nous paraissaient flamber. Nous avons entendu deux détonations successives du côté du Luxembourg, et des crépitements de mitrailleuses, ainsi qu'une vive canonnade, dans la direction de la place de la Concorde. Nous descendons Bellevue ; nous passons par le pont de Sèvres et nous arrivons au bois de Boulogne, où nous trouvons une série de barricades.

Des sentinelles nous empêchent de circuler... même avec des laissez-passer. Des papiers en assez grande quantité tombent dans les allées du bois. Nous en ramassons quelques-uns ; beaucoup viennent de l'incendie du ministère des finances ; ils sont noirs et brûlés, mais on peut encore les lire. Au moment où nous quittons la cascade, nous entendons une vive détonation. Une fumée noire s'élève ; c'est, nous dit-on, une des poudrières du Luxembourg que les insurgés ont fait sauter.

Quelques minutes après, une nouvelle explosion se fait entendre. Nous arrivons à la porte Maillot en suivant la ligne d'enceinte. Que de maisons bombardées ! Les bâtiments qui se trouvent sur ce point sont entièrement détruits. Les murs d'escarpe et contrescarpe sont criblés d'obus et de boulets. Toute l'avenue de Neuilly est en ruine. Il n'y a pas une maison qui n'ait été atteinte par l'artillerie des remparts. Les habitants commencent à reparaître.

Les troupes de ligne travaillent à défaire les barricades de l'avenue, afin de rendre la circulation libre aux voitures. La fumée augmente de plus en plus du côté des Tuileries ; des soldats que nous rencontrons et qui reviennent de Paris nous annoncent que le Louvre est en feu et que la mairie de Saint-Germain l'Auxerrois commence à brûler.

Nous passons pont de Neuilly, après mille difficultés.

Que de formalités — que d'ennuis pour traverser les avant-postes ! — On ne sait à qui s'adresser, — et, malgré tous les permis du monde, nous ne pouvons attendrir les sentinelles. Nous finissons par franchir le pont. Sur notre route, nous voyons passer les pompiers de Rueil, de Courbevoie et de Nanterre, qui se rendent sur le théâtre de l'incendie. Ils ont le brassard blanc avec le cachet de leur mairie respective.

Le quartier Montmartre a été fouillé hier de la façon la plus complète. On a trouvé, dans les caves, des insurgés qui s'y étaient réfugiés au moment où les troupes ont donné l'assaut des Buttes. Une razzia de femmes a été faite au Moulin de la Galette. Les canons n'ont pas été encore descendus des hauteurs.

A 4 heures du soir, nous avons vu entrer dans Paris un beau convoi de vingt voitures d'artillerie à quatre chevaux, prises sur les insurgés. En tête marchaient trois mitrailleuses Gasting, cinq belles pièces de 7 se chargeant par la culasse, suivies de douze chariots de batteries remplis de fusils à tabatière en bon état.

Quelques obus sont tombés sur l'hôtel de l'ambassade espagnole. Le ministère des affaires étrangères a aussi souffert.

Une énorme quantité de prisonniers ont été amenés hier soir.

Nous avons assisté l'arrivée de quatre convois.

Sur la place d'Armes, un artilleur de la commune ayant essayé de se sauver, a dû être ramené à coups de sabre.

Une femme, installée sur une des voitures qui accompagnaient le convoi, se vante d'avoir tué un lieutenant et un capitaine du 27e de ligne à la barricade Roquépine : aussi ne se plaint-elle pas ; elle regarde, au contraire, la foule avec arrogance.

A la porte de Viroflay, une dame vient voir le passage d'un nouveau cortége qui arrive à sept heures et demie. Elle aperçoit un insurgé en tenue de chirurgien-major, elle fend le cordon de surveillance, et lui ôtant le képi de dessus la tête, elle s'écria : « Quand on est aussi indigne que vous, on ne doit point porter les insignes de l'honneur. »

Dans ce convoi, on remarque une très-grande quantité de femmes.

A minuit, une énorme colonne de prisonniers est arrivée par l'avenue de Saint-Cloud.

Elle était escortée par des gendarmes.

Parmi les prisonniers, qui peuvent être évalués au moins à huit cents, les femmes

figuraient en grand nombre.

Nous croyons bien qu'il y avait là un de ces fameux bataillons d'amazones de la commune qui ont commis tant d'horreurs dans Paris.

Suivant une autre version, Pyat et Cluseret auraient réussi à paser en Belgique et auraient été mis en état d'arrestation par les autorités belges. Le gouvernement de Versailles en aurait été informé. Nous donnons ce récit sous toutes réserves.

—

Six mille cadavres sont, nous dit-on, amoncelés sur les rives de la Seine, dans l'intérieur de Paris.

—

Dix heures. — Un de nos amis qui arrive de Paris à dix heures, nous rapporte ainsi le spectacle navrant auquel il a assisté :

C'est épouvantable, Paris n'est plus, en certains endroits, qu'un immense monceau de cendres, et sa silhouette se détache en ruine sur une nappe rouge et mouvante que couvrent des flots de fumée épaisse.

L'Hôtel-de-Ville, dont nous sommes maîtres depuis sept heures est tout en feu. C'est en l'abandonnant que les insurgés y ont allumé l'incendie.

La Sainte-Chapelle brûle.

Dans le faubourg Saint Germain, la rue de Lille tout entière forme un énorme foyer d'incendie. Plus de dix hôtels et le ministère de l'agriculture sont déjà la proie des flammes. Il n'existe presque plus rien de la caserne Napoléon, sur le quai, l'hôtel de la Légion-d'honneur, le Conseil d'Etat, la caserne du quai d'Orsay, la Caisse des dépôts et consignations, et le café d'Orsay ne sont plus que décombres. Plus haut, le Luxembourg et le palais du Sénat sont également en feu.

De l'autre côté de l'eau, toute la partie des Tuileries, qui fait face au jardin, à l'exception du pavillon de Flore, s'est écroulée. L'incendie ravage le nouveau Louvre et menace de s'étendre à l'ancien. Aucuns secours, d'ailleurs, n'arrivent sur ces points ou, du moins, en trop faible quantité.

L'incendiaire des Tuileries est un nommé Baudin, adjoint du sieur Dardelles, qui commandait le palais. Il a d'abord pénétré dans le théâtre, où il a répandu du pétrole. Il y a mis le feu ; puis il est allé dans les appartements où il s'est livré à la même opération.

Le Palais Royal brûle jusqu'à la galerie d'Orléans, et dans la rue de Rivoli, le feu commençait à prendre dans l'immeuble appartenant à M. Cail, qui est situé à l'angle de Saint-Germain-l'Auxerrois. La Mairie du 1er arrondissement est également incendiée.

Les habitants se réfugient dans leurs caves et bouchent comme ils peuvent les soupiraux. Les femmes jettent par les fenêtres du pétrole et des étoupes enflammées.

Les obus lancés par les insurgés qui se sont réfugiés aux Buttes-Chaumont et dans Belleville pleuvent dans les rues Ventadour, St-Honoré, Neuve-des-Petits-Champs, du Quatre-Septembre, boulevard Haussmann, rue Godot-de-Mauroy, etc., etc.

Les quartiers Vivienne et de Richelieu ont peu souffert.

A la place Vendôme, l'on s'est emparé de tous les papiers de Dombrowski.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

Du *Progrès de l'Oise.*

—

On écrit au *Progrès de l'Oise* :

Versailles, jeudi 25 mai.

Les opérations militaires sont activement poursuivies par les trois corps qui opèrent dans Paris. L'armée est admirable d'énergie ; elle n'a essuyé que très-peu de pertes.

Les seuls points de Paris où les insurgés résistent encore sont les buttes Chaumont et Belleville qui continuent ce matin une canonnade violente, mais il est probable que la journée verra la fin de l'insurrection.

Nos troupes occupent le fort de Montrouge. Nous avons pris cette nuit l'hôtel-de-ville et occupé toute la cité. On parlait hier de l'incendie du Palais de Justice, jusqu'à présent cette nouvelle n'est pas confirmée et nous espérons qu'elle est fausse.

Hier, vers 4 h 1/2 une forte explosion a été entendue à Versailles ; c'était le Luxembourg que les insurgés venaient de faire sauter en partie.

Il ne reste plus qu'un brasier sur l'emplacement des Tuileries jusqu'aux deux guichets Lesdiguières et Rohan.

Une grande partie du Louvre est brûlée. On n'espère guère que sauver la colonnade.

Le Palais Royal est brûlé.

Le *Français* donne les détails suivants.

Les habitants de la rue de Lille ont été prévenus mardi à 8 h 1/2 du soir, que le feu allait être mis au Conseil d'Etat et que leurs maisons étaient destinées à subir le même sort. Peu d'heures après, les incendiaires promenant des torches et versant du pétrole, ont parcouru la rue de Lille. On nous cite parmi les habitations anéanties les quatre maisons qui forment l'angle de la rue du Bac et de la rue de Lille. La maison du Bon Marché, à l'extrémité de la rue du Bac, est absolument détruite. Rue Royale, les pompiers lançaient avec des pompes des jets qui paraissaient exciter plutôt qu'éteindre l'incendie. On saisit leurs pompes qui étaient pleines de pétrole. Le capitaine des pompiers et les servants de la pompe, qui appartenaient à la Commune, furent immédiatement fusillés.

Bien que le feu soit à l'Hôtel-de-Ville, on assure encore sauver une partie notable de ce monument.

Le ministère des affaires étrangères et le ministère de la guerre sont en bon état. La maison qui fait le coin de la rue Bellechasse est brûlée. La caserne du quai d'Orsay ne paraît pas être atteinte. La caisse des dépôts et consignations est brûlée. Le ministère des finances est absolument détruit.

A la place Vendôme, tout est en bon état. La barricade qui barrait la rue Castiglione à la hauteur de la rue St-Honoré existe encore.

Vers midi, on a arrêté dans la rue Miromesnil des femmes et des enfants porteurs d'arrosoirs à l'aide desquels ils jetaient du pétrole dans les caves à travers les soupiraux. On dit que le magasin du Petit-St-Thomas, rue du Bac, désigné pour être brûlé, n'a échappé que parce que les propriétaires avaient remis 50,000 francs à un des principaux agents de la Commune. On dit que les communeux n'avaient pas évacué leur ambulance des Tuileries et que 400 de leurs blessés auraient péri dans les flammes. A six heures du soir arrivaient à Paris de longues files de fourgons chargés de pompes et remplis d'hommes de bonne volonté arrivés de Rambouillet, de Chartres et de diverses autres villes de la ligne de l'Ouest, pour conjurer les progrès de l'incendie qui consume Paris.

On prétend que c'est un colonel américain fait prisonnier qui avait préparé toute l'œuvre d'incendie et d'explosions. Il a été, assure-t-on, fusillé.

Le nombre des prisonniers faits jusqu'à présent est de 12,000 ; nous en aurons bientôt 20,000. Le nombre des insurgés tués est considérable.

On assure que le général Vinoy serait gouverneur de Paris.

D'après le *Gaulois*, l'archevêque de Paris aurait été fusillé.

M. Rampont est parti hier, dit le *Soir*, pour réorganiser le service des postes à Paris.

Le général Clinchant aurait fait demander à Versailles des pièces de marine, afin d'armer la butte Montmartre et de tirer sur Belleville, d'où les insurgés font sur lui un feu très vif.

On assure, dit le *Temps*, que le chef principal des insurgés, M. Delescluze, a été arrêté à Villiers-le-Bel. Deux membres du Comité de salut public Eudes et Ranvier, auraient été également arrêtés et conduits à Versailles. On dit enfin que Félix Pyat et Paschal Grousset ont réussi à s'enfuir et à gagner la Belgique, il y a deux jours déjà.

Le général Cluseret aurait été arrêté

On lit dans le *Journal officiel* :

Nous pensions hier que la guerre civile serait terminée dans la journée qui s'achève, et que nous étions arrivés au terme de la série effroyable de malheurs qui ont fondu sur la France. Mais les misérables auteurs de l'insurrection, se voyant sur le point d'être anéantis, ont voulu couronner leur œuvre en livrant Paris aux flammes.

Ils ont commencé par les Tuileries, qui ont brûlé la nuit entière et une partie de la matinée. Un moment on a pu craindre de voir le feu s'étendre jusqu'au Louvre, et dévorer les chefs-d'œuvre qu'il renferme ; mais cet irréparable malheur nous a été épargné, grâce au dévoûment de nos soldats.

A 10 heures, ce matin, éclatait l'incendie de l'Hôtel-de-Ville. Le Palais Royal, le ministère des finances, le palais de la Légion-d'honneur, plusieurs autres édifices, un assez grand nombre de maisons particulières ont été la proie des flammes.

Depuis des siècles, l'histoire ne connaissait plus ni de tels désastres ni de tels crimes.

Nous extrayons d'un rapport adressé au ministre de l'instruction publique, par des délégués envoyés à Paris dans la journée, des détails suivants :

« La bibliothèque du Louvre n'existe plus. Il n'en reste plus un seul volume.

« L'Hôtel-de-Ville et sa bibliothèque sont en ce moment en flammes.

« Tout était prêt pour l'incendie de l'Institut et de la bibliothèque Mazarine ; la rapide attaque de nos marins a déjoué ces projets abominables. La bibliothèque nationale a dû de même, au courage de nos soldats, sa préservation. L'Ecole des beaux-arts, les collections de Sèvres, placées depuis le siège au ministère de l'agriculture, sont maintenant à l'abri de tout danger et occupées par des postes nombreux. Tout fait espérer que le Luxembourg n'a pas été atteint. »

ASSEMBLÉE NATIONALE

(Présidence de M. Grévy, président.)

(Correspondance particulière du PROGRÈS DE L'OISE.)

—

Séance du lundi 22 mai.

La séance est ouverte à 3 heures 1/2.

M. Thiers. — Je n'ai rien à vous apprendre que vous ne sachiez déjà ; mais dans des circonstances aussi graves, vous seriez justement étonnés si je ne venais pas m'entretenir avec vous des événements qui viennent de se passer. Je vous disais, il y a huit jours, que nous marchions vers le but. Aujourd'hui le but est atteint ; la cause de la justice, de l'ordre, de l'humanité, de la civilisation a triomphé, grâce à notre brave armée. (Applaudissements.)

Général en chef, généraux de division, tous les généraux et les officiers de tous grades et les soldats surtout, tout le monde a fait son devoir.

Grâce à la puissante artillerie qui avait été réunie, nous avons pu faire des cheminements avec une rapidité peu ordinaire, soit contre les forts, soit contre l'enceinte.

C'était chose bien difficile de traverser à la sape un espace aussi considérable que le bois de Boulogne. Cela a été fait en cinq jours.

Nous ne voyions pas que l'assaut put être livré avant trois ou quatre jours.

Cette cruelle nécessité nous a été épargnée. Le sang de nos soldats n'a pas coulé, ou du moins dans une proportion moindre que nous ne le craignions.

Hier, dans l'après-midi, le brave général Douai s'est aperçu que les ravages de notre artillerie étaient plus considérables qu'il ne le supposait, et que la brèche de la porte de St-Cloud était abordable.

Les officiers du génie avec quatre compagnies s'y sont précipités : et toute l'armée a suivi.

Le général Ladmirault est entré par la porte de Passy et d'Auteuil, puis pénétrant dans l'avenue de la Grande-Armée, il a enlevé les barricades et s'est rendu maître de l'Arc-de-Triomphe.

Le général Vinoy, commandant les réserves, de son côté a donné la main au général de Cissey, qui a ouvert la porte de Sèvres, et nos trois corps d'armée se sont trouvés dans Paris. Le 2e corps, celui du général de Cissey, a occupé presque tout le faubourg Saint-Germain ; sa gauche était appuyée à Grenelle et sa droite à la gare Montparnasse.

Les corps du général Douai et du général Ladmirault sont arrivés aux Champs-Elysées.

Aux dernières nouvelles, reçues à deux heures, le général Clinchant, tournant par le faubourg Saint Honoré touche à l'Opéra, et va tourner la position principale des insurgés.

A la résistance que nous rencontrons, nous pensons que bientôt Paris sera rendu à son vrai souverain, c'est-à-dire à la France. (Applaudissements.)

Nous sommes d'honnêtes gens ; c'est par les voies ordinaires que justice sera faite. Nous n'aurons recours qu'à la loi, mais la loi sera appliquée dans toute sa rigueur ! C'est par la loi qu'il faut frapper les misérables qui ont détruit les propriétés privées, et faisant ce qu'aucun peuple sauvage n'avait fait, ont renversé les monuments de la nation.

L'expiation sera complète ; elle aura lieu au nom des lois, par les lois, avec les lois. (Longs applaudissements sur tous les bancs.)

M. Thiers remontant à la tribune. — Un de mes collègues me fait remarquer avec raison que je n'ai pas parlé des marins ; c'est que j'ai cru les confondre avec l'armée française. Ils ont fait leur devoir admirablement, comme leurs frères de l'armée de terre. (Applaudissements.)

M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique. — L'insurrection qui finit a lacéré nos monuments et renversé un monument historique.

La France entière s'associera à vous pour le relever. (Applaudissements.)

Un autre monument élevé par la piété de nos concitoyens, celui de Louis XVI, a été lacéré ; nous vous proposons de le réparer. (Applaudissements à droite.)

En conséquence, le président du conseil, le conseil des ministres entendu, vous propose le projet de loi suivant ;

Art. 1er. La colonne de la place Vendôme sera reconstruite. (Très-bien.)

Art. 2. Elle sera surmontée de la statue de la France. (Très-bien !)

Art. 3. Une inscription portera la date de la destruction et celle du rétablissement. (Très-bien !)

Art. 4. Le monument expiatoire, élevé à la mémoire de Louis XVI, sera immédiatement réparé. (Très-bien ! à droite.)

L'urgence, mise aux voix, est prononcée. A la contre-épreuve, M. Tolain lève la main.

M. Cochery. — Je propose à l'Assemblée de voter la motion suivante :

« L'Assemblée nationale déclare que les troupes de terre et de mer, que le Chef du pouvoir exécutif de la République française ont bien mérité de la patrie. »

M. de Lasteyrie. — Il y a une omission dans la proposition, c'est celle du maréchal Mac-Mahon.

Des voix : L'armée comprend aussi les chefs.

M. Cochery. — En adressant des remerciments aux armées de terre et de mer, c'est les adresser aussi à leur chef.

La proposition est votée à l'unanimité.

M. Thiers. — Je remercie l'Assemblée, et je lui déclare qu'elle vient de m'accorder la plus grande récompense que j'aie pu espérer. (Double salve d'applaudissements sur tous les bancs.)

M. Grévy. — Le procès-verbal constatera l'unanimité du vote et les applaudissements unanimes de l'Assemblée. (Très-bien !)

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de MM. le duc de Broglie, Wallon, Vitet et plusieurs de leurs collègues, ayant pour objet le rétablissement du conseil supérieur de l'instruction publique sur les bases de la loi de 1850, et la remise en vigueur des garanties assurées par cette loi aux membres de l'enseignement secondaire et de l'enseigement primaire.

Séance du jeudi 25 mai.

La séance est ouverte à 3 h. 40.

Le président donne lecture d'une lettre annonçant la mort de M. Péconnet.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. le marquis d'Andelarre relative à la composition de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

M. le baron Chavrand dépose une proposition concernant le réglement, et il en demande l'urgence.

M. le président a reçu de Mgr l'évêque de Versailles la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous informer que les prières publiques que l'Assemblée nationale a demandé de faire dans sa séance du 16 mai, seront demandées dimanche prochain 28 mai, jour de la solennité de la Pentecôte. Elles seront adressées solennellement ce jour-là, à midi. Des places seront réservées aux députés. »

M. le comte Jaubert demande le renvoi aux diverses commissions de décentralisation et du budget des propositions spéciales.

M. Bethmont désire que l'impression des rapports ait lieu auparavant.

L'Assemblée adopte ensuite sans discussion la 3e délibération et l'ensemble du projet de loi de M. Lamy, relatif aux services publics.

M. E Picard, ministre de l'intérieur, résume les communications qui sont parvenues au Gouvernement. Il donne lecture de la dépêche textuelle adressée ce matin à 7 heures, par M. Thiers aux préfets et sous-préfets.

Deux heures après, le général Cissey envoyait au gouvernement la dépêche suivante :

« Le fort Montrouge et celui des Hautes-Bruyères sont à nous.

« Sommation va être faite aux forts de Bicêtre et d'Ivry d'avoir à se rendre. Nous sommes maîtres, du Panthéon, de la Halle aux vins. Il ne nous reste plus à prendre que la Barrière d'Italie. Nous allons prendre les dispositions en conséquence. En attendant, resserrez le blocus et ne laissez passer personne. »

M. Picard ajoute : Cette dépêche vous explique la nécessité dans laquelle nous sommes de restreindre les permis à destination de Paris.

Il y a encore à Paris un foyer de résistance. Le Mont-Valérien nous signale que de nouveaux incendies se déclarent dans quelques parties de la ville. Mais nous espérons triompher aujourd'hui de cette terrible crise et de cette terrible expédition. Nous avons fait appel au concours d'un certain nombre de départements des alentours de Paris. Les pompiers ont tous répondu avec empressement à notre appel. Ainsi nous savons que les pompiers de l'Eure, d'Eure-et-Loir, de la Seine-Inférieure sont déjà accourus, ainsi que d'autres départements que j'oublie. Beaucoup d'autres nous ont d'ailleurs spontanément offert leur concours. Si les incendies se multiplient malheureusement nous utiliserons leur aide.

Nous répétons toutefois que nous avons tout lieu de croire que nous sommes à la dernière journée de ces terribles événements. (Très-bien ! très-bien !)

Je comprends d'un autre côté les préoccupations si justes de l'Assemblée. Elle touche à une question qui nous oppresse tous ; c'est la question des otages. Malheureusement, au moment actuel, je ne puis en parler parce que je n'ai rien à dire. (Sensation prolongée.)

Dans des évènements pareils je crois que de telles questions préoccupent justement toutes les âmes, mais qu'il ne faut ni les discuter, ni les prévoir. (Mouvement.)

M. le ministre de l'intérieur, descend de la tribune sur un mot qui lui est adressé par un représentant, il y remonte.

M. Picard, ministre de l'intérieur : M. Barthélemy d'Hilaire me transmet une dépêche aux termes de laquelle le chef du pouvoir exécutif reçoit cette communication. Nous occupons le fort de Bicêtre (Très-bien ! Très-bien !) Le bruit courait à Paris que les buttes Chaumont étaient également occupées par nos troupes.

On sait que c'était là un point de résistance considérable et que de là les insurgés faisaient pleuvoir sur nos troupes de Montmartre des obus et souvent des obus à pétrole.

M. Haentjens prononce quelques mots qui se perdent dans l'agitation de l'assemblée.

M. le ministre termine en répétant que l'insurrection lui paraît forcée dans ses derniers retranchements.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour de la séance publique de demain qui aura lieu à 3 heures.

La séance est levée à 4 h. 1/4.

Dernières nouvelles

Journée du Jeudi 25.

Les opérations de la journée d'hier sont restreintes, malgré la vivacité de la canonnade et la mousqueterie qui n'ont cessé de se faire entendre.

Nos troupes étaient fatiguées par une lutte qui dure depuis dimanche soir ; on a résolu de leur donner une journée de repos, et on s'est borné à faire des mouvements qui nous permettront d'être en position pour ce matin même.

Aujourd'hui nous avons gravi la butte Montmartre, parcouru les Champs-Elysées, le quartier Montmartre, la Banque, la Bourse, visité la Bibliothèque nationale, la place des Petits-Pères, la place de la Concorde, la place Vendôme, la place du Palais-Royal et une partie du faubourg Saint-Germain.

Nous n'avons pas besoin de dire que c'est un navrant spectacle ; tout est encore chaud de la lutte ; et, en dehors du quartier de la Banque, où le mouvement est très actif, les quartiers sont déserts ; la population est effarée ; les arrestations continuent ; la sécurité n'est pas encore complète.

La circulation est difficile sur certains points ; il est impossible de passer sans être muni d'un laissez-passer signé du maréchal Mac-Mahon.

A l'heure où paraîtront ces lignes, l'entrée dans Paris et la sortie seront plus difficiles que jamais, car une action considérable aura été engagée.

C'est la dernière convulsion de l'émeute, mais dès le point du jour on aura attaqué Belleville.

Le général Clinchant prend le monticule à revers ; le général Vinoy, ou du moins une division de son armée attaque la position de front.

Les trois forts de Montrouge, de Vitry et de Bicêtre continuaient la lutte sans espoir. Avant-hier dès le soir, Montrouge s'était déjà rendu avec toute sa garnison ; hier matin, Bicêtre avait mis bas les armes. Ivry restait seul. Il est évident que les portes étaient fermées, les garnisons de ces trois forts ne savaient pas au juste à quoi s'en tenir sur la véritable situation des partisans de la Commune.

Le danger qui menace ceux qui tiennent les armes à la main est sans remède ; les voilà acculés, pressés de toute part, la ligne de Choisy-le-Roy, de Thiais, de l'Hay et de Chevilly est plus que compromise, car le général du Barrail avec tout un corps d'armée de cavalerie, n'est pas homme à laisser échapper ces brigands conjurés.

L'insurrection tient encore Belleville, les Buttes, le côté de Bercy et les quais de l'Arsenal. Mazas, à l'heure où nous écrivons, est encore aux mains de l'émeute, et nous craignons pour les otages.

L'incendie se limite aux monuments publics ; les maisons particulières qui brûlent sont celles qui formaient l'angle des barricades vigoureusement défendues. Sur tous les points où s'amoncèlent ces ruines, on arrête les passants pour faire la chaîne, car il est important de localiser l'incendie.

La rue de Rivoli

A partir du Palais-Royal, en tournant le dos à la bibliothèque du Louvre, qui est brûlée, l'aile gauche du palais, appartements occupés jadis par le prince Napoléon, la façade et l'aile droite, c'est-à-dire le palais tout entier, sont totalement ruinés.

En continuant vers l'Hôtel-de-Ville, le premier immeuble entièrement détruit par l'incendie est la maison faisant l'angle de la rue du Louvre et de la rue de Rivoli. Les Parisiens se rappellent cette maison où était la boutique de l'eau de Botot et celle des cartes à la minute.

Sur le même côté, un numéro plus loin, la maison du vinaigre hygiénique, appartenant à M. Dalard, avocat du ministère de la guerre, est absolument détruite.

En prolongeant cette promenade, on rencontre, au coin de la rue Boucher et de la rue des Halles, des barricades et des traces de combat.

Plus loin, au faubourg Saint-Denis et au boulevard Sébastopol, les magasins de Pygmalion sont très endommagés et les maisons où il y a des cafés faisant façade sur le boulevard Sébastopol sont tout à fait détruites.

Le théâtre du Châtelet est préservé, mais le théâtre lyrique est brûlé.

De cet endroit, on aperçoit parfaitement les débris d'une des tours de la Conciergerie et d'une partie du Palais-de-Justice.

La Sainte-Chapelle est préservée.

En continuant cette triste promenade, on arrive à une véritable fournaise formée par l'embrasement des maisons situées à l'angle des rues Saint Martin et Rivoli. Des deux côtés de la rue de Rivoli, la destruction est complète.

L'incendie se propage dans les maisons qui font l'angle de la rue Saint-Martin et de l'avenue Victoria.

Un des bâtiments-annexes de l'Hôtel-de-Ville est détruit.

Quant à l'Hôtel-de-Ville, c'est l'image exacte du château de Saint-Cloud ; quelques murailles se tenant debout par miracle.

A trois heures et demie, il était difficile d'avancer plus loin que l'Hôtel-de-Ville ; les balles et les obus pleuvent dans la rue de Rivoli. A la même heure, accidentellement, un obus est tombé devant le pont des Arts dans la Seine.

Du pont d'Arcole, on distingue parfaitement l'incendie du Grenier d'abondance, qui constate, par la nature même de sa fumée, un dépôt de pétrole.

La rue Royale.

Voici les numéros des maisons qui ont été complètement détruites dans la rue Royale par l'incendie.

Numéros impairs : 13, 15, 17, 19, 21, 23.

Numéros pairs : 16, 18.

Le numéro 20 était attaqué par le feu et très menacé.

Toutes ces maisons avaient été probablement arrosées de pétrole. On remarquait au bas des devantures du pétrole répandu, mais on a pu s'en apercevoir à temps pour jeter de la terre au devant de quelques unes et empêcher l'incendie de se propager.

On craint beaucoup que le feu ne couve dans les caves dans lesquelles on a versé la matière inflammable, et l'on prend toutes les précautions nécessaires pour éviter de nouveaux sinistres.

Dans le faubourg Saint-Honoré, au n° 2, on a retrouvé les cadavres de sept personnes asphyxiées.

Rue Boissy-d'Anglas, le n° 31 est détruit.

Faubourg Saint-Honoré, les maisons portant les numéros 1, 2, 3, 4 sont entièrement détruites.

Rue Saint-Honoré, le numéro 224 est détruit. Le numéro 222 est seulement attaqué.

Ajoutons à la liste des bâtiments incendiés les Archives de la Cour des comptes, le Grenier d'abondance, le Palais de justice et la Préfecture de Police.

Le Cercle agricole, qui est situé au coin du boulevard Saint-Germain et du quai d'Orsay, contrairement à ce qu'on avait dit d'abord, n'a reçu que quelques obus, qui ont détérioré légèrement le deuxième étage.

Une bombe à pétrole a atteint le clocheton de l'église Saint Eustache, qui a été incendié et qui s'est effondré.

On a pu garantir contre le feu le reste de l'édifice.

Aux ambulances de la Presse, rue Oudinot, 27, il a été déposé cinquante-deux cadavres de fusillés. L'un d'eux, sous costume de garde national, mais très soigné de sa personne, avait sur lui 150,000 francs en billets de banque.

On n'a pas pu reconnaître sa personnalité ; il est probable que cet individu appartenait à l'*Internationale*.

Tous les marronniers des Tuileries sont hachés, abattus et jonchent le sol.

Il ne reste plus rien du Luxembourg ni du Palais Royal.

Le Théâtre-Français n'a pas subi la moindre atteinte.

L'Elysée et l'ancien Cercle impérial sont intacts.

Deux heures du matin.

Nous arrivons de Bellevue ; de violents combats d'artillerie sont engagés. Les batteries des buttes Chaumont et du Père-Lachaise tirent à toute volée.

Un effroyable incendie a éclaté vers onze heures dans la direction de l'Entrepôt ou de la gare d'Orléans.

Sauvetage au Ministère des Finances.

Mercredi, au plus fort de l'incendie au Ministère des finances, il s'est trouvé un homme assez énergique pour tenter de sauver les papiers les plus importants et les objets qui avaient le plus de valeur.

C'est un homme du monde qui a opéré ce sauvetage, aidé d'une trentaine d'individus décidés qui ont de point en point exécuté ses ordres et sont parvenus, sous sa direction, à s'emparer des documents qui présentent le plus grand intérêt.

Nous sommes donc les premiers à annoncer à nos lecteurs que M. Pouyer-Quertier a à sa disposition le grand-livre, qui n'existait qu'à deux emplaires, l'un à la Cour des comptes, où il est détruit ; l'autre au Ministère des finances, où il a été arraché aux flammes.

A Versailles.

Hier, à une heure avancée de la soirée, le trop fameux cordonnier Napoléon Gaillard était amené à Versailles. Dans le but sans doute de lui épargner les fatigues d'une longue route — fatigue réservée à nos soldats — on l'avait placé dans une voiture entre deux gendarmes. Napoléon Gaillard était très exalté. En traversant l'avenue de Paris et la rue de Satory, l'ex-orateur des réunions publiques adressait des discours à la foule stupéfaite de tant de cynisme. Le lieutenant de gendarmerie placé près de lui l'invitait de temps en temps à se taire.

Gaillard ne tenait aucun compte de ces avis. Tout-à-coup il s'élance de la voiture et se jette sur un soldat de l'escorte qu'il tente de désarmer et qui s'est trouvé blessé. A ce moment, un autre soldat de l'escorte a donné un coup de baïonnette à M. Gaillard, qui s'est affaissé sur lui même. Ceci se passait dans la côte de Satory. On l'a transporté sur le talus du chemin, où il a bientôt expiré en poussant d'horribles blasphèmes.

Il y a eu plusieurs exécutions au camp de Satory :

Nous apprenons au dernier moment que Courbet est mort.

On l'a pris à Paris et amené à Satory.

C'est dans la nuit qu'il est mort après une horrible agonie. Il s'était empoisonné, dit-on. Nous manquons de détails sur la nature de poison qu'il a pris.

Une seule chose nous étonne, c'est que des mesures n'aient été prises pour empêcher les plus coupables d'échapper au jugement et au supplice qu'ils méritent.

Quant au sieur Rigault, il a été pris et fusillé sur l'heure.

On lit dans l'*International* :

« Parmi les insurgés fusillés, se trouvent Jules Vallès, Amouroux, Brunel, Rigault, Lefrançais, Parsel, Dombrowski et Bousquet.

« Hier soir, les insurgés ont fait sauter le fort d'Ivry qu'ils avaient évacué. »

Voici, autant qu'il nous est permis de l'affirmer, la liste des monuments qui sont brûlés ou qui brûlent en ce moment : les Tuileries, la bibliothèque du Louvre, l'Hôtel-de-Ville, le ministère des finances, ainsi que les grands hôtels placés entre la rue de Castiglione et la rue d'Alger, toute la partie gauche (numéros impairs) de la rue Royale, entre la rue Saint Honoré et la Madeleine, les numéros 24 et 26 de la même rue, la Préfecture de police, le Palais-Royal depuis la place jusqu'à la cour qui prend la galerie d'Orléans, le conseil d'Etat et la Cour des comptes, la chancellerie de la Légion d'honneur, la caserne du quai d'Orsay, dont les flammes menacent la Caisse des dépôts et consignations, et enfin, plusieurs hôtels du faubourg Saint-Germain.

Dans tous les monuments incendiés, il y avait des dépôts de pétrole et de mèches. Presque partout le feu a été mis par des femmes, dont le plus grand nombre arrivent à Versailles.

On lit dans le *Gaulois* :

On n'a pu savoir encore quel était le sort des otages qui sont au pouvoir des insurgés.

Cependant, ce qui malheureusement ne paraît plus douteux, c'est l'assassinat de l'archevêque de Paris — quel autre nom donner à l'exécution de Mgr Darboy, si, en effet, ces misérables de la Commune ont osé l'ordonner ?

Malgré l'assurance que nous donnent les personnes arrivant de Paris, nous espérons encore que ces criminels auront reculé au dernier moment devant le meurtre d'un prêtre connu par sa bienveillance, sa charité et ses vertus.

Voici quelques détails sur le combat de Choisy-le-Roi, auquel il a assisté :

Dimanche vers 4 heures du matin, à la suite d'une violente cannonade qui avait duré pendant toute la nuit, canonnade venant du fort d'Ivry, trois colonnes d'insurgés pénétrent brusquement dans Choisy-le-Roi. La plus nombreuse était portée par une locomotive blindée, et prit la direction du chemin de fer de Juvisy.

En route, ils rencontrèrent les dragons de la brigade du Fretay, qu'ils attaquèrent et qui, quoique moins nombreux, ripostèrent vigoureusement et se maintinrent dans leurs positions jusqu'à l'arrivée de renforts. Le combat se concentra alors dans Choisy-le-Roi et dura jusqu'à midi. A cette heure, les insurgés, toujours secondés par les projectiles du fort d'Ivry, réussirent, sans de trop grandes pertes, à effectuer leur retraite.

Le 9e régiment de dragons, colonel Reboul, a porté, presque seul, tout l'effort de cet engagement. Pendant la lutte, le 7e chasseurs s'est emparé d'un drapeau rouge portant le n° 237.

Nos pertes sont minimes. Deux ou trois hommes tués et une dizaine de blessés.

L'artillerie volante, de notre côté, et la cavalerie armée de chassepots ont été engagées.

L'infanterie n'a pas donné.

On ignore les pertes des insurgés.

L'INCIDENT D'ARGENTEUIL.

Depuis lundi matin, des ordres très-sévères avaient été donnés à toutes les troupes qui investissaient Paris, de ne laisser entrer ni sortir personne, sous quelque prétexte que ce fût.

Les Prussiens eux-mêmes, qui sans aucun doute, ne se soucient nullement de laisser passer les fuyards communeux à travers leurs lignes et qui ne redoutent rien tant que la présence de ces misérables sur le sol allemand, avaient pris la même précaution et exerçaient une police extrêmement sévère sur les voitures et les bateaux qui se dirigeaient sur Saint-Denis ou voulaient en sortir.

Au pont d'Argenteuil, un poste de Prussiens très-considérable veillait pour empêcher les convois de voyageurs, se dirigeant sur Paris, de passer outre.

Le bateau-omnibus qui fait le service du Pecq à Saint-Denis, était parti ce matin comme à l'ordinaire, vers sept heures et demie.

Arrivé au pont d'Argenteuil, les Prussiens de faction crièrent en allemand et firent signe de *stopper* au timonier. Mais selon l'habitude française le timonier ne tint d'abord aucun compte de cette injonction, et le bateau continua sa route.

Cependant, les soldats prussiens ayant redoublé leurs gestes et leurs cris, le pilote embocha son porte-voix et cria au mécanicien de *stopper*.

Malheureusement, la vitesse acquise entraîne la vapeur encore pendant quelques instants. Ce que voyant, les Prussiens, qui crurent à un parti pris de forcer le passage, tirèrent sur les voyageurs, et trois personnes tombèrent.

M. Gérard, ingénieur en chef de la machine de Marly, l'une des trois victimes, fut très raide. Les deux autres personnes atteintes furent seulement blessées.

Il y aurait beaucoup à dire sur la manière par trop teutonne dont les soldats de Guillaume exécutent leur consigne ; car il leur suffisait de tirer en l'air ou sur la coque du bateau.

Il est juste d'ajouter qu'immédiatement après cette affreuse catastrophe, l'officier prussien qui commandait le poste, se hâta de monter sur le pont de bateau, et exprima ses regrets du malheur qui venait d'arriver.

La justice de la Commune.

—

Plusieurs exécutions sont annoncées par les journaux de l'insurrection, et on n'ose démentir cette lugubre nouvelle, après avoir lu le sinistre compte-rendu qui suit.

Pour apprécier le caractère du jury et la valeur de l'accusation, il suffit d'un coup d'œil sur le réquisitoire de M. Raoul Rigault, déclarant qu'il n'y a pas de défense à entendre, tout en prenant le public à témoin qu'il ne fait rien arbitrairement.

On ne saurait mieux s'y prendre pour annoncer froidement un quadruple assassinat.

JURY D'ACCUSATION DE LA COMMUNE.

PREMIÈRE SECTION.

Audience du 19 mai 1871.

Les otages. — Gendarmes et gardes de Paris pris à Montmartre le 18 mars.

Le siége de l'accusateur public est occupé par le citoyen Raoul Rigault, procureur de la Commune, et par l'un de ses substituts.

Celui du président par un garde national.

On introduit quatre accusés. Ce sont des sous-officiers de gendarmerie.

Le premier accusé se nomme Genty ; il est gendarme depuis quinze ans.

Avant d'être gendarme, l'accusé était garde de Paris.

Le second accusé s'appelle Garaude ; il était soldat de ligne avant d'être gendarme.

Le troisième accusé se nomme Poireau, il déclare être marié.

Le quatrième accusé se nomme Millot, est âgé de 33 ans, a été cultivateur à Faucogney (Haute-Saône).

Tous les inculpés appartenaient à la garde de Paris.

Le citoyen président. — La parole est au ministère public.

Le citoyen Raoul Rigault. — Citoyens, vous vous rappelez les assassinats commis à Versailles sur nos généraux et sur des victimes qui, pour être plus obscures, n'en sont pas moins intéressantes. La Commune de Paris a décidé alors qu'elle userait de représailles sur les otages qu'elle avait entre les mains. Or, les accusés ici présents ont-ils cette qualité ? Je crois que oui. Ces quatre hommes ont fait partie de la garde de Paris, que nos épaules connaissent encore mieux que nos intelligences.

Après avoir rétabli l'ordre sous M. Bonaparte, ils l'ont rétabli sous le gouvernement du 4 septembre et sous celui de Thiers et de Picard. C'est pour cela que nous vous demandons, citoyens jurés, de déclarer que ces hommes sont des otages. Les faits sont palpables, établis ; il n'y a donc pas de défense à entendre. Nous avons cité devant vous ces quatre gendarmes pour prouver que nous ne faisons rien arbitrairement : c'est vous qui allez prononcer.

Le premier accusé prend ensuite la parole :

Citoyens, dit il, vous savez qu'un soldat n'a pas de volonté. Nous avons quitté notre caserne à deux heures du matin, le 18 mars, sans savoir où l'on nous menait. Nous n'avons pas tiré sur le peuple, nos chefs nous l'avaient défendu ; nous avons fraternisé avec les gardes nationaux de Montmartre, auxquels nous nous sommes rendus. Nous avons bu avec eux, ils ont bu avec nous.

Le procureur de la Commune. — Je ne comprends pas que des hommes appartenant à la garde de Paris, puisqu'il faut l'appeler par son nom, s'assimilent à des soldats. Les soldats, on sait comment nous les traitons quand ils viennent à nous. Mais vous, si vous vous êtes rendus, c'est que vous ne pouviez pas faire autrement ; avez-vous tiré sur le peuple ? Peu m'importe ! Votre position est celle-ci : Pouvez-vous être ou non considérés comme otages ? Toute la question est là. Du reste, un mot servira à vous faire condamner : vous avez dit être entrés dans la garde de Paris parce que c'était plus avantageux ; or, vous saviez quels ordres vous recevriez, quelle besogne il vous faudrait accomplir dans ce corps où vous entriez pour quelques sous de plus.

Si vous étiez des soldats, le peuple de Montmartre ne s'y serait pas trompé, et de même que les hommes du 88e de ligne ne sont

pas sur ces bancs, vous n'y seriez pas non plus, si vous n'étiez pas dans une autre situation. Je requiers que les débats soient déclarés clos.

M. le président. — Les débats sont clos.

Le jury se retire pour délibérer à trois heures et demie.

Il rentre en séance à quatre heures moins cinq minutes.

M. le président prononce un verdict aux termes duquel le jury a répondu affirmativement sur Gentil, Poireau et Garaude, par onze voix contre une, négativement pars ept voix contre cinq, sur le quatrième accusé; Millot est déclaré non otage.

En conséquence, le procureur de la Commune requiert que les trois premiers accusés soient conservés comme otages, et que le quatrième soit renvoyé des fins de la poursuite.

Après ces quatre sous-officiers de gendarmerie, on en amène cinq autres.

Le procureur de la Commune leur reproche de nier être allés à Montmartre pour tirer sur le peuple, et de dire que s'ils l'avaient su, ils n'y seraient pas allés. « Soyez francs, dit-il nous ne forçons personne à être de notre avis; si vous veniez nous dire que vous êtes bonapartistes, nous n'aurions peut-être pas la force de requérir; ce que nous voulons, c'est qu'on ait un avis. Nous autres républicains, quand au lieu d'être à cette place nous étions à la vôtre, nous disions : Vous êtes les plus forts, frappez-nous, mais cela ne nous empêchera pas de vous haïr et de vous mépriser. »

Un des accusés fait observer que la garde de Paris était une garde municipale payée par la ville et non par le pouvoir; qu'elle était moins chargée de défendre celui-ci que de maintenir l'ordre dans celle là.

Le verdict a été, pour cette seconde série, affirmatif pour les quatre premiers accusés, négatif pour les cinq accusés.

Troisième série de cinq gendarmes et verdict affirmatif pour les cinq accusés.

M. le substitut Huguenot, avant que l'audience ne soit levée, déclare qu'à la prochaine audience l'image du Christ aura disparu de la salle et sera remplacée par celle de la République.

L'audience est levée à six heures dix minutes du soir et renvoyée à lundi, dix heures du matin.

Voici par ordre alphabétique la liste exacte de 106 personnages qui font ou ont fait partie de l'odieux gouvernement qui s'intitula la Commune de Paris.

Il est bon cependant de faire remarquer que parmi ces noms, plusieurs ont refusé absolument de prendre part aux actes de la Commune :

Amouroux. — Adam, démissionnaire. — Arnaud (Antoine). — Arnold (Arthur). — Allix, à Mazas. — Assi. — Avrial. — Andrieux. — Arnold.

Barré, démissionnaire. — Brelay, démissionnaire. — Blanchet, à Mazas. — Beslay, démissionnaire. — Brunel. — Babick. — Billioray. — Bouteiller (de), démissionnaire. — Blanqui, détenu. — Briosne, a refusé. — Bergeret.

Chéron, démissionnaire. — Clémence. — Champy. — Chardon. — Clément (J.-B.). — Chalain. — Clément (Victor). — Cluzeret, à Mazas. — Courbet. — Clément (Emile). — Cournet.

Demay. — Dupont. — Desmarest, démissionnaire. — Duval, mort. — Decamp. — Dereure. — Durand. — Delescluze. — Dupont (Clovis).

Eudes.

Ferry, démissionnaire. — Fortuné (Henry). — Fruneau, démissionnaire. — Frankel (Léo). — Ferré. — Flourens, mort.

Gerardin. — Gambon. — Geresne. — Gerardin (Charles), en fuite avec Rossel. — Goupil, démissionnaire. — Grousset (Paschal). — Garibaldi (M.) a refusé.

Jourde. — Johannard.

Loiseau, démissionnaire. — Lefrançais. — Ledroit. — Leroy, démissionnaire. — Lefèvre, démissionnaire. — Langevin. — Louclas. — Longuet.

Meline, démissionnaire. — Murat, démissionnaire. — Mortier. — Meillet (Léo). — Martelet. — Marmottan, démissionnaire. — Malon. — Miot (Jules).

Nast, démissionnaire.

Ostyn. — Oudet.

Protôt. — Puget. — Pillot. — Pyat (Félix). — Philippe. — Parent (Ulysse), démissionnaire. — Parisel. — Pottier. — Pindy.

Ranvier. — Rogeard a refusé. — Rochard, démissionnaire. — Regère. — Robinet, démissionnaire. — Ranc, démissionnaire. — Rossel, en fuite. — Rigault (Raoul). — Rastoul.

Serrailler. — Sicard.

Tirard, démissionnaire. — Tridon. — Theisz. — Trinquet.

Urbain.

Vaillant. — Verdure. — Varlin. — Vallès (Jules). — Vermorel. — Vésinier. — Viard.

LA RÉPONSE
DE
JULES FAVRE A GAMBETTA

Le 23 janvier 1871.

Le grand drame s'achève, mon cher ami, et rien malheureusement ne peut nous soustraire à son funèbre dénouement. Nous sommes sans nouvelles aucunes, depuis votre dépêche du 16, et nous sentons que tout est fini des secours que nous pouvions espérer de la province. Mais Paris ne veut pas accepter cette cruelle vérité, et il continue à s'agiter dans les mêmes généreuses et impuissantes ardeurs.

Après la triste journée du 19, il a cru à une revanche prochaine et en même temps manifesté avec une irritation d'heure en heure croissante sa colère contre M. le général Trochu. Je vous ai dit que j'avais plusieurs fois insisté pour son remplacement, et que la résistance de la majorité du conseil seule m'avait arrêté dans l'exécution de ce dessein. Je n'avais pour moi que Picard. Mais, après l'affaire du 19, la persistance de M. Trochu à garder le commandement devenait un véritable danger.

J'ai vainement essayé d'amener mes amis à un acte peu vigoureux, et le général à une résolution nécessaire. La journée de vendredi 20 s'est passée dans ces tiraillements; le samedi 21, les symptômes sont devenus plus menaçants, et le soir, les maires réunis au gouvernement ont nettement dit à M. Trochu qu'il ne pouvait conserver le commandement en chef. J'oubliais de dire que la veille, vendredi 20 je les avais réunis, et que dans une séance de cinq heures on avait posé et discuté la question de la défense.

M. Trochu déclarait qu'elle était désormais impossible et qu'il était prêt à céder le commandement à l'officier qui serait d'une opinion contraire. Le samedi nous avons réuni les généraux qui nous semblaient les plus audacieux, nous leur avons posé les mêmes questions, et nous en avons reçu les mêmes réponses. Le soir, j'ai fait connaître cette situation aux maires, et c'est alors que presque tous, deux ou trois exceptés, ont exprimé cette opinion que M. Trochu devait se retirer en gardant le gouvernement de Paris et la présidence.

Après leur départ, à minuit et demi, la délibération a commencé. M. Trochu avait supporté les duretés qui lui avaient été dites; il avait montré un grand calme, avec nous il n'a pas été moins ferme à nous dire qu'il ne se démettrait pas, qu'il engageait le gouvernement à le remplacer, mais qu'il ne conserverait aucune de ses fonctions, hors celle de membre du gouvernement et en déclinant la présidence.

La discussion a été longue, confuse, orageuse. Il fallait d'abord savoir si on le remplacerait, puis par qui. — Il y a un mois, je proposais le général Vinoy. A la suite de bien des tergiversations, il a été accepté, et nous l'avons nommé d'urgence sans le consulter. Il était trois heures du matin. A ce moment, on vint nous apprendre que Mazas a été forcé par une bande qui a délivré Flourens et d'autres détenus politiques. Ce n'était que le prélude de désordres malheureusement plus graves.

Hier, l'animation de Paris était immense. Quelques factieux de Paris ont essayé de l'exploiter pour se jeter sur l'Hôtel-de-ville, qu'ils ont attaqué à main armée. Cette agression criminelle était le résultat d'une conspiration, car les fenêtres des maisons de la place avaient été occupées, et de là les insurgés tiraient sur l'hôtel-de-ville. La fusillade a duré une demi-heure environ. La garde nationale et la troupe ont balayé l'émeute, occupé la place, et la journée s'est passé dans un calme relatif. Mais le danger est considérable, imminent.

Pour prolonger la durée de la défense, nous nous sommes laissé accuser. Nous sommes talonnés par la famine, et bientôt nous n'aurons plus que nos chevaux. Il faut donc s'arrêter. Le mot est affreux, horrible à prononcer. J'engage cependant mes collègues à ne pas tarder davantage; nous ne pouvons plus rien espérer, et nous nous épuisons sans résultat possible.

Je ne vous entretiens pas de nos résolutions, nous n'en avons pris aucune. Il faut y arriver — et j'insiste — ai-je besoin de stipuler que nous ne ferons pas la paix? Nous ne traiterons que pour Paris; pour la France, nous ne reconnaissons d'autre droit que de convoquer une assemblée en réservant toutes les questions. Pour cela un armistice serait nécessaire, il vous profiterait, il faudrait l'accepter.

Mais cette foi est vaine. *La Prusse voudra que Paris se rende à discrétion, et Paris sera forcé de subir cette loi cruelle.* Ce qu'il souffre ne peut se dire. La mortalité y est affreuse, surtout pour les enfants. Le bombardement continue avec une extrême violence et chaque jour fait des victimes.

Saint-Denis est abîmé; la population s'est enfuie et vient s'ajouter à nos angoisses. Je ne crois pas qu'il y ait une situation plus lamentable; je regrette de ne pas être à Londres pour essayer de la conjurer, et néanmoins, j'aurais été bien malheureux de ne pas partager le sort de mes amis et de ma cité.

D'ici à deux jours, il faut à tout prix dire la vérité à Paris qui l'ignore, qui s'illusionne, qui veut encore combattre. Ce sera une crise affreuse et bien périlleuse, et je ne sais comment nous la traverserons. Puis viendront les péripéties, la capitulation. La Prusse se montrera inflexible. Paris, à chaque bombe qui l'écrase, la hait davantage. Celui qui arriverait à déterminer l'ennemi à ne pas entrer dans notre enceinte rendrait un service signalé dont personne ne lui saurait gré, et qui le couvrirait d'impopularité. — Cela est-il possible? C'est là ce qu'il faut savoir.

Mon ami, j'ai le cœur brisé. Je ne pouvais prévoir qu'un pareil désastre fût réservé à la fin de ma vie. Je ne sais si je sortirai vivant de l'épreuve. Si je puis la traverser, je ne m'en consolerai jamais. Au moins voudrais je conserver à mon pays des institutions qui lui permettent de mettre à profit ces épouvantables calamités et de le régénérer. Mais c'est encore un rêve, ce qui n'interdit pas de l'essayer. Nous sommes tous bien malheureux, mais nous ne songeons pas à récriminer, et nous croyons qu'il est aussi injuste qu'impolitique de récriminer contre nous.

Je vous embrasse.

JULES FAVRE.

Notre correspondance de Versailles, devant nous apporter la séance de la Chambre d'hier, ne nous est pas arrivée.

COMPIÈGNE

Les épouvantables événements dont Paris est le théâtre depuis mardi ont causé dans notre ville, à mesure que nous avons pu en apprécier toute l'étendue, une sorte de stupeur et tout à la fois une invincible horreur pour les auteurs d'aussi abominables attentats.

Jamais l'histoire moderne n'avait enregistré de faits semblables, et on croit être le jouet d'un rêve affreux lorsqu'on pense aux désordres qui s'amoncèlent d'heure en heure dans ce qui fut jusqu'alors la métropole du commerce, de l'industrie, des arts et des lettres.

Mais si l'on a des regrets amers pour toutes les ruines immenses et irréparables qui jonchent le sol de Paris, combien surtout l'esprit est affligé et confondu en présence de la perversité des hommes qui siégeaient à l'Hôtel-de-Ville; combien on peut être justement effrayé de savoir qu'il y a en France, de nos jours, dans les bas fonds des villes, des haines aussi invétérées, aussi implacables contre l'ordre social tout entier.

Ah! nous l'avouons en toute franchise, nous étions loin de croire à la possibilité de pareilles abominations. Nous savions des esprits malades, nous croyions à des erreurs de l'imagination, à de fausses interprétations de doctrines, et, si nous supposions des instincts scélérats à quelques individus, nous les pensions être une infime minorité, et non des bandes puissantes et organisées, pouvant tenir sous leur joug, pendant des mois entiers, une ville comme Paris.

Les événements qui s'accomplissent démontrent que nous nous faisions illusion; et c'est là surtout ce qui nous cause et ce qui causera à toute la France une douleur d'autant plus profonde qu'elle laisse entrevoir un avenir chargé des plus sombres nuages.

A moins que — et c'est peut-être encore là une illusion de notre part — les Français puissent, dans un suprême effort de bon sens et de patriotisme, confondre leurs aspirations en se faisant de mutuelles concessions, et arriver ainsi, par un faisceau de volontés énergiques et résolues, à fonder dans notre infortuné pays, s'il en est temps encore, quelque chose de stable, de vrai et de juste!

F. VALLIEZ.

Sous le coup des événements affreux dont le récit remplit nos colonnes, le préfet de l'Oise a télégraphié pour demander que les pompiers des villes se rendissent à Paris. Le télégramme est arrivé jeudi matin, et aussitôt la compagnie de Compiègne se disposait à partir; tous voulaient voler au secours de notre malheureuse capitale. Cependant on a dû, en cas de sinistre local, limiter le nombre d'hommes. Trente-et-un sapeurs-pompiers, commandés par M. Joret, capitaine, et M. Boyenval, sous-lieutenant, accompagnés de trois pompes, ont pris le train de trois heures de l'après midi.

Une foule nombreuse, sous la pénible impression des événements de Paris, s'était rendue à la gare pour assister à leur départ.

Le même train emmenait un détachement des pompiers de Noyon sous le commandement de M. Payen, lieutenant.

Hier soir vendredi, vers les neuf heures et demie, on apercevait du pont de Compiègne la vive lueur d'un incendie qui paraissait être dans la direction de Verberie. Nous ignorons encore jusqu'à présent dans quelle localité ce sinistre s'est déclaré. Nous ne pouvons pas penser que la lueur proviendrait des incendies de Paris; il faudrait alors supposer qu'à la distance où nous nous trouvons de la capitale, environ 65 kilomètres en ligne directe, le feu se serait déclaré dans des proportions épouvantables.

M. le général Morin veut bien nous communiquer la dépêche suivante datée de Paris vendredi 26 mai, 3 h. 30 m. du soir.

« M. Tresca au général Morin, à Compiègne.

« Le Conservatoire des Arts-et-Métiers est intact, sauf quelques obus qui ont causé peu de dégâts. »

On a vu passer mardi matin, au-dessus de Saint-Quentin, un ballon emportant probablement des insurgés qui s'échappaient de Paris.

Nous trouvons dans le *Journal officiel* le texte authentique du rapport de la Commission chargée par l'Assemblée nationale d'examiner le projet de loi relatif à la ratification du traité de paix. Nous y remarquons le passage suivant.

« Il nous est permis d'espérer que les Allemands ne garderont pas longtemps le privilége d'apprécier l'état de nos affaires. M. le Ministre des finances se hâtera (nous en avons demandé et reçu l'assurance) de *solder d'un seul coup, et par un seul versement*, les 1,500 millions qu'ils réclament avant de rien abandonner de leur gage territorial. »

En rapprochant ce langage officiel des déclarations que la *Liberté* met dans la bouche du général de Fabrice, on peut espérer que l'occupation du département de l'Oise sera moins longue que ne semblait l'indiquer le texte du traité.

Beauvais, le 12 mai 1871.

Le préfet de l'Oise, à MM. les maires du département.

Messieurs, la clôture de l'exercice communal de 1870 a été prolongée jusqu'au 15 mai courant pour les mandatements et jusqu'au 31 mai pour les recouvrements et les paiements, par un arrêté du chef du pouvoir exécutif, en date du 24 mars dernier, que j'ai porté à votre connaissance le 14 avril.

Il a été décidé, d'un autre côté, par M. le ministre de l'intérieur, que l'installation des nouveaux conseillers municipaux aurait lieu le 15 mai au plus tard, afin de ne pas reporter la seconde session annuelle au-delà du terme légal; mais cette session étant particulièrement consacrée à la reddition des comptes de l'exercice clos ainsi qu'au vote additionnel de l'exercice courant et du budget primitif du prochain exercice, il a été reconnu que ces divers documents ne pouvaient être dans la situation actuelle, soumise aux corps municipaux, par suite de l'ajournement de la clôture de l'exercice 1870.

La réunion de mai retardée cette année par les circonstances, devra donc être simplement employée à constituer les municipalités, et à l'examen des affaires pendantes; sa durée pourra être de dix jours. Les assemblées municipales seront appelées ultérieurement à s'occuper des questions de comptabilité, dans une session extraordinaire dont je me réserve de fixer la date.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

CHOPPIN.

M. le ministre de l'intérieur vient d'accorder à diverses communes du département, pour occuper des ouvriers nécessiteux sans travail, les subventions ci-après indiquées :

Acy en-Multien, 200 fr. Angy, 250, Beauvais, 10,000, Bornel, 750, Breteuil, 1,000, Cambronne-les-Clermont, 400, Dieudonne, 400, Ercuis, 1,500, Hermes, 200, Jouy-sous-Thelle, 100, Marissel, 100, Nampcel, 350. Péroy-les-Gombries, 200, Saint-Just en-Chaussées, 2,000, Saint-Vaast-les-Mello, 500.

Par arrêté ministériel, en date du 6 mai courant, sont nommés :

M. Lefranc, titulaire de la perception d'Ons-en-Bray, percepteur-receveur municipal à Neuilly-en Thelle, en remplacement de M. Desprez, retraité.

M. Oudaille, titulaire de la perception de Montjavoult, percepteur-receveur à Ons-en-Bray, en remplacement de M. Lefranc.

M. Devillers, titulaire de la perception de Milly, percepteur-receveur municipal à Montjavoult, en remplacement de M. Oudaille.

M. Gilles, ancien chef de la comptabilité à la préfecture de l'Oise, percepteur-receveur municipal à Bulles.

M, Cozette, percepteur surnuméraire, percepteur-receveur municipal « Milly, en remplacement de M. Devillers.

Par arrêté de M. le Directeur général des contributions directes, en date du 3 mai courant, M. de Rothiacob est nommé contrôleur à Noyon, en remplacement de M. Daubigny, nommé, sur sa demande, percepteur à Bresles.

Par ordonnance, en date du 5 avril dernier, rendue par M. le premier président de la cour d'appel d'Amiens, l'ouverture des assises du département de l'Oise pour le 2e trimestre de 1871, a été fixée au 26 juin prochain. Elles seront présidées par M. Bagneris, conseiller à la cour d'appel d'Amiens, qui sera assisté de M. Cotelle, président du tribunal de Beauvais, et de M. Levasseur, juge au même siége.

Une question du plus haut intérêt a été tranchée par le ministère de la guerre, dans le sens indiqué, du reste, par la loi.

A cette question posée par la municipalité au ministère de la guerre :

« Les gardes mobiles rentrés dans leurs foyers peuvent-ils être astreints au service de la garde nationale ?

Il a été répondu :

« Les gardes mobiles, devant rester et restant à la disposition de l'autorité militaire jusqu'à complet achèvement de leur temps de service, ne sont pas aptes au service de la garde nationale. »

Le renseignement suivant peut être utile au commerce :

Les lettres à destination de l'Alsace et des parties de la Lorraine sont soumises *provisoirement* :

1° Au départ, au prix d'affranchissement ordinaire (20 c. par 10 grammes);

2° A l'arrivée, à une taxe égale à ce même prix.

L'affranchissement est obligatoire.

Au moment où la réorganisation de l'armée préoccupe beaucoup d'esprits, la statistique suivante offre quelque intérêt.

La moyenne des jeunes gens inscrits sur les tableaux de recensement pour concourir à la formation du contingent est, par chaque année, de 325,000. Sur ce nombre, il y en a 108,839 qui sont impropres au service. Ils sont ainsi répartis :

Défaut de taille.	18,800
Faibles de constitution.	30,250
Eclopp és.	15,988
Bossus, etc.	9,100
Aveugles, sourds.	6,930
Bègues.	963
Edentés.	4,408
Vénériens.	5,114
Maladies de peau.	2,529
Goitreux.	5,213
Epileptiques.	2,138
Varices.	8,236

Ainsi, les jeunes gens impropres au service militaire se comptent dans la proportion d'un tiers.

Avant-hier mercredi 24 mai, la gendarmerie de Compiègne a arrêté et conduit chez M. le procureur de la République, le nommé Massay, Angélo, professeur de musique, âgé de 26 ans, né à Venise (Italie). Comme cet homme arrivait de Paris, où il occupait le poste de chef de bataillon dans un bataillon de marche et n'avait aucun papier régulier, il a été écroué à la maison d'arrêt de cette ville.

Jeudi 25 mai, la gendarmerie a encore arrêté, sur la route de Paris à Compiègne, deux individus qui ont déclaré être déserteurs.

A Noyon, quatre mendiants ont été arrêtés par la police et la gendarmerie.

A Caisne, un individu a été appréhendé par la gendarmerie, en vertu d'un signalement.

La police de Compiègne a également mis à la disposition de la justice une femme qui a été trouvée ivre sur la voie publique.

Le 18 de ce mois, le brigadier de police Coudret a dressé un procès-verbal contre un nommé Cavel (François-Alphonse, âgé de 49 ans, né à Saint-Mard (Somme), manouvrier à Compiègne, qu'il a surpris se livrant à la mendicité dans la rue des Cordeliers. Il tirait les sonnettes et avait soin de refermer les portes derrière lui.

Cet homme a déjà été condamné, en 1869, à deux mois de prison pour semblable délit.

Le sieur Gruyer (Jean-Louis), âgé de 61 ans, ouvrier vannier à Venette, et domicilié à Compiègne, a été trouvé pendu à une poutre, mercredi dernier, dans le grenier de Mme Prudence Duhautpas, à Venette.

On attribue ce suicide à des chagrins domestiques.

BUREAU DE BIENFAISANCE

AVIS. — La séance publique qui a lieu toutes les semaines à 12 heures le lundi, se tiendra à l'avenir, à 9 heures du matin, le même jour.

LE CRIME DE MOUY.

On écrit à la date du 24 mai au *Journal de l'Oise* :

« Un crime affreux a été commis aujourd'hui dans les circonstances suivantes :

« Le nommé Goudard (Emile), garçon boulanger, demeurait à Mouy avec les époux Duru, ses beaux parents.

« Vers trois heures, il profita de l'absence de ces derniers pour fermer d'abord le contrevent d'une croisée de la cuisine donnant dans la rue dite de Fourneau et ensuite pour fermer, à l'intérieur, la porte d'entrée de la cour.

« Quand il se crut ainsi seul, il se dirigea vers la cuisine où était sa femme; puis, armé d'un sabre d'un des Prussiens qui logeaient chez le sieur Duru, il tua sa femme en lui coupant la gorge.

« L'un des Prussiens, nommé Bautiat (Georges), qui se trouvait dans sa chambre, au premier étage de cette habitation, descendit dans la cour pour se rendre dans la cuisine afin d'y prendre ses armes. A ce moment, le meurtrier sortait, tenant un fouet en cuir dans ses mains ensanglantées; il défendit avec menaces au soldat prussien d'entrer dans la cuisine; en même temps Goudard s'empressait de monter dans un grenier qui se trouve au fond de la cour en faisant signe au Prussien de ne pas le suivre. Le soldat, ne tenant pas compte des menaces du sieur Goudard, entra dans la cuisine. Là, un spectacle affreux s'offrit à ses regards : il aperçut la femme Goudard étendue sur le dos dans le milieu de la cuisine; la tête gisant dans une mare de sang, offrant au cou de larges blessures; en même temps il aperçut son sabre ensanglanté.

« Bautiat, craignant d'être inculpé de ce crime affreux, s'est empressé de courir chez le sieur Petit, chef de la boulangerie coopérative. Il fit comprendre au sieur Petit que la femme Goudard venait d'être assassinée. Accompagnés d'un caporal prussien, ils retournèrent sur le théâtre du crime. Les deux militaires montèrent ensuite dans le grenier, où ils ont trouvé Goudard pendu. Ils ont de suite coupé la corde, mais il était trop tard. Goudard avait cessé de vivre.

« Le meurtrier s'était fait justice.

« La victime n'avait que 27 ans; son crime, aux yeux de Goudard, était de le bouder depuis trois jours.

« La gendarmerie, prévenue, s'est rendue sur les lieux du crime, conjointement avec M. le juge de paix. »

FAITS LOCAUX

Dreslincourt. — Maire élu, M. Quéquet (Auguste Narcisse); adjoint, M. Fagard (Jean-Baptiste).

Guiscard. — Le jeune Dallongeville (Edmond), âgé de 15 ans, a quitté la maison de ses parents, demeurant à Guiscard, le 3 janvier dernier, et depuis cette époque on ignore ce qu'il est devenu.

Signalement : cheveux blonds, yeux bleus; très-grand pour son âge.

Au moment de son départ il était vêtu d'une blouse grise et d'un pantalon à carreaux.

MM. les Maires sont invités à le faire rechercher, et, s'il était découvert, à en informer leur collègue de Guiscard et à en donner avis à la Préfecture.

Maucourt. — Lundi 22 mai, vers midi, un incendie attribué à l'imprudence, s'est déclaré dans un bosquet lieu dit la Goutte, et a dévoré 150 fagots et un jeune taillis appartenant à MM. Guéry (Eugène Joseph), propriétaire à Salency, et Damay (Jean Baptiste), ménager à Guiscard.

La perte est évaluée à 75 francs.

Plessis - Patte - d'Oie. — Mercredi 24 mai, un incendie, dont la cause est inconnue, s'est déclaré au domicile de M. Jean-Baptiste Dussart fils, cultivateur à Plessis-Patte d'Oie, et a consumé un bâtiment construit en bois et torchis, couvert en tuiles, servant d'étable et rempli de fagots et de bottes de paille. La perte est évaluée à 540 fr. Ce bâtiment était assuré à la compagnie l'*Abeille* pour une somme de 7,500 fr.

Saint-Just-en-Chaussée. — En trois pétitions mentionnées dans les rapports communiqués à l'Assemblée nationale dans sa séance du 20, nous avons remarqua celle de M. Gouverchel, de Saint-Just-en-Chaussée, lequel demande le licenciement immédiat de la garde nationale de Paris tout entière; la commission, considérant qu'il ne peut être statué en ce moment sur la pétition du sieur Gouverchel, a proposé l'ordre du jour qui a été adopté.

Senlis. — Un propriétaire des environs de Senlis a eu l'heureuse inspiration, pour soustraire sa cave aux explorations des Prussiens, d'élever un tertre dans un champ voisin de sa propriété, d'y placer ses barriques de vin et de mettre sur le tout une croix noire avec cette inscription : *Hier liegen 3 camaraden.* (Ici reposent 3 camarades.) Cette croix est aujourd'hui surmontée de nombreuses couronnes d'immortelles.

Thiescourt. — Le mercredi 24 mai, pendant que le sieur Lecas (Jean-Baptiste), charbonnier, demeurant aux Boccages, commune de Thiescourt, était éloigné de sa hutte, située sur le bord du bois du Champ-à-Cailloux, un malfaiteur, resté jusqu'alors inconnu, lui a dérobé un porte-monnaie contenant 4 fr. et un pain estimé 1 fr. 50.

Aisne. — On mande de Soissons, 16 mai :

Bien qu'en paix, les obus n'ont pas fini d'éclater dans Soissons. Malgré les recommandations qui ont été faites à la suite des accidents déplorables dont nous avons été déjà témoin, l'on n'en continue par moins à chercher à dévisser les obus pour les convertir en pots à tabacs. Ce dangereux travail coûte souvent cher à l'ouvrier qui l'entreprend.

Ce matin encore, dans le faubourg de Reims, deux jeunes gens ont été victimes de leur imprudence.

On nous raconte ainsi le fait :

Aujourd'hui, vers 4 heures 1/4 du matin, un accident est arrivé chez MM. Pinte et André, chaudronniers, faubourg de Reims.

Le nommé Guéroult (Clovis), âgé de 18 ans, tourneur-ajusteur, demeurant rue de la Congrégation, étant en train de travailler à un arbre de transmission, a profité de l'absence du patron pour déboucher un obus. Il n'y avait dans l'atelier qu'un homme et deux enfants, le nommé Balyon (Charles), âgé de 45 ans, et les apprentis Balyon et Meunier.

Lorsque Balyon s'est aperçu que Guéroult débouchait l'obus, il lui recommanda de cesser à l'instant ce dangereux travail, mais à peine avait-il fait cette observation que l'obus éclata. Balyon père et fils furent renversés à terre et sans blessures, mais le petit Meunier, qui se trouvait plus près, fut atteint par un éclat qui lui coupa presque tout le bras gauche.

Guéroult fut foudroyé; il reçut un éclat à la tête qui lui fracassa le crâne, un autre dans le ventre qui lui ouvrit les entrailles; ses vêtements furent brûlés.

Guéroult est mort sur le-champ.

Meunier fut transporté par les Saxons à leur ambulance, à Saint-Germain, où on lui fit l'amputation.

Ce dernier exemple suffira-t-il enfin?

Somme. — Nous apprenons avec regret que M. Wateau père, conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Amiens, chevalier de la Légion d'honneur, est mort à l'âge de 81 ans, le 8 de ce mois, à Paris, où, depuis peu de temps, il avait fixé son domicile auprès de son fils, M. Wateau, premier avocat général, démissionnaire, près la même cour.

Entré dans la magistrature en 1816, comme juge au tribunal de première instance de Laon, M. Wateau avait été nommé conseiller à la Cour en septembre 1830, et a présidé de nombreuses sessions d'assises, ce qui lui a valu le ruban de la Légion d'honneur.

M. Wateau n'était pas seulement un magistrat distingué. A la science du droit et à l'expérience des affaires, il réunissait les qualités de l'esprit et du cœur, qui lui ont valu l'affection de ses collègues et l'estime générale dans la ville d'Amiens.

(*Mémorial d'Amiens.*)

CHEMIN DE FER DU NORD

SERVICE A PARTIR DU 8 AVRIL 1871

(4 trains par jour.)

Trains s'éloignant de Paris.

	MATIN		SOIR		SOIR		SOIR	
Paris	7	10	12	20	4	15	10	»
Creil	9	»	2	10	6	40	12	22
Pont	9	18	2	28	6	58	12	45
Verberie	9	32	2	42	7	12	1	03
Compiègne	9	57	3	07	7	33	1	30
Thourotte	10	10	3	20	7	46	»	»
Ribécourt	10	18	3	28	7	55	»	»
Ourscamp	10	25	3	35	8	03	»	»
Noyon	10	38	3	48	8	16	2	15
Appilly	10	50	4	»	»	»	»	»
Saint-Quentin	12	11	5	28	»	»	4	45

Trains se rapprochant de Paris.

	MATIN		MATIN		SOIR		SOIR	
Saint-Quentin	»	»	10	50	1	28	»	»
Appilly	7	06	12	02	»	»	»	»
Noyon	7	21	12	19	2	37	7	57
Ourscamp	7	32	12	29	»	»	8	08
Ribécourt	7	40	12	36	»	»	8	15
Thourotte	7	49	12	43	»	»	8	22
Compiègne	8	06	1	02	3	10	8	40
Verberie	8	23	1	19	»	»	8	57
Pont	8	38	1	33	3	34	9	12
Creil	9	»	2	»	3	55	»	»
Paris	10	55	3	55	5	45	11	30

DERNIÈRE DÉPÊCHE

Préfet de l'Oise à Sous-Préfets, etc.

Beauvais, samedi 27 mai 1871, 11 h. 40 matin.

Les troupes ont conquis tous les forts, enlevé la place de la Bastille, le Château-d'Eau, la caserne du Prince-Eugène, les gares des chemins de fer, et il ne reste plus que Belleville à occuper. Nous avons fait plus de 20,000 prisonniers.

Pour copie conforme :
Le Sous-Préfet de Compiègne,
E. GELLION-DANGLAR.

POLICE CORRECTIONNELLE
DE COMPIÈGNE

Audience du Mercredi 24 Mai.

Le 19 de ce mois, vers huit heures du soir, la police de Noyon a arrêté dans les rues de la ville, complétement ivres et se livrant à la mendicité, les nommés Louis-Auguste Coquart, âgé de 40 ans; Charles-Hypolyte Rousselle, âgé de 29 ans; Georges Bernay, âgé de 34 ans, et Eugène Roseaux, âgé de 34 ans, tous les quatre domestiques de ferme sans domicile fixe.

Le tribunal condamne Coquart et Rousselle chacun à 2 mois de prison, Bernay à 15 jours, et Roseaux à 8 jours de la même peine.

— Le 16 de ce mois, le garde-champêtre de Jaux a amené à la gendarmerie de Compiègne un individu qui se livrait à la mendicité et avait 32 morceaux de pain dans un sac. Il avait, en outre, plusieurs collets à gibier sur lui. C'est le nommé Théodore Thuillier, âgé de 60 ans, manouvrier, sans domicile, que le tribunal condamne à 1 mois de prison.

— Le 17 de ce mois, François Déprez, âgé de 43 ans, sans profession ni domicile, a été arrêté à Canny-sur-Matz, se livrant à la mendicité et se trouvant en outre en état de vagabondage.

Le tribunal le condamne à 2 mois de prison.

— Le nommé Adolphe Prochet, âgé de 30 ans, manouvrier, sans domicile fixe, arrêté le 6 de ce mois, se livrant à la mendicité dans les rues de Compiègne, a été amené à cette audience où il a été condamné à 8 jours de prison.

— Le 14 mai dernier, dans les champs et dans les bois, terroir de Chiry-Ourscamps, le nommé Alexandre Vignon, âgé de 15 ans, apprenti cordonnier audit lieu, a commis des attentats à la pudeur, consommés sans violence sur deux petites filles de 16 ans.

Ce jeune garçon est condamné à être détenu jusqu'à dix-neuf ans dans une maison de correction.

— Le tribunal a ensuite prononcé des condamnations contre 31 individus poursuivis pour délits de chasse.

S'il y a des ouvriers qui ont été, par la force des choses, braconniers tout l'hiver dernier, il y en a beaucoup d'autres qui l'ont été par goût, lorsqu'ils étaient pris, disaient aux gardes : Les Prussiens chassent bien; pourquoi n'en ferions-nous pas autant; et à eux, on ne fait pas de procès, tandis que nous, on ne nous manque pas.

Ne citant qu'un seul fait : le nommé Jules Hubert, âgé de 31 ans, relieur à Compiègne, déjà condamné trente-et-une fois pour chasse, a été trouvé, le 17 mars dernier, chassant dans le grand parc, en compagnie de plusieurs officiers prussiens, et il lui a été déclaré procès-verbal.

Aujourd'hui, Hubert prétend qu'il ne chassait pas, qu'il avait seulement prêté son furet aux officiers et était leur porte-carnier.

Quand on a les antécédents de Jules Hubert pour chasse, il est difficile de croire cela; mais, en tout cas, il aurait été le complice et aidant le délit.

Le tribunal condamne Hubert à un mois de prison.

EMPRUNT DE LA VILLE D'AMIENS

Voté par le Conseil municipal et autorisé par loi du 14 mai 1871.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
à 72,500 Obligations de Cent francs

Jouissance du 1er mai 1872.

ÉMISES A 80 FRANCS

Rapportant 4 francs d'intérêt par an, remboursables en 50 années,

et participant au tirage de primes de **50,000, 30.000, 25,000, 20,000 15,000, 10,000, 5,000, 1,000, 500, et 200 fr.,**

Payables en OR ou ARGENT, à AMIENS, PARIS, LILLE, BRUXELLES ET ANVERS.

Trois Tirages par an pendant les cinq premières années,

Et **Deux Tirages** par an pendant les 45 années suivantes.

Conditions de souscription :

On versera fr. 10 en souscrivant.
— 70 à la répartition.
fr. 80

On aura la faculté de retarder les versements comme suit :

On versera fr. 10 » en souscrivant.
— 10 » à la répartition.
— 20 » le 25 juin 1871.
— 20 » le 15 août »
— 20 75 le 25 sept. 1871.
80 75

Les titres libérés de fr. 40 participeront au premier tirage; il sera bonifié 5 0/0 d'intérêt sur les libérations par anticipation.

Les Obligations seront cotées aux Bourses de Paris, Lille, Bruxelles et Anvers.

La Souscription est ouverte du 27 au 30 mai 1871 à

AMIENS, chez M. le Receveur municipal.
— MM. P. de Nervile, E. Duvette et Cie.
— MM. J. Le Bouffy et Cie.

LILLE, la Société de Crédit industriel et de Dépôts du Nord.

BRUXELLES, M. J. Errera-Oppenheim.

ANVERS, MM. Baschwitz et Cie.

Et chez tous les Banquiers et Agents de change, leurs correspondants.

ÉTAT-CIVIL

VILLE DE COMPIÈGNE

Du 23 au 27 Mai 1871.

NAISSANCES : Garçons, 1; Filles 2.

DÉCÈS

25. Julien Hubert, 3 mois, rue Saint-Joseph, 14.
26. Jules Tonnelier, 9 ans 5 mois, rue des Gournaux, 6.

MARIAGE

24. M. Charles-Alexandre Toussaint, ouvrier tapissier, et Mlle Victorine-Louise Bivert, ouvrière tapissière, demeurant tous deux à Compiègne.

Le Propriétaire-Gérant : FERD. VALLIEZ.

Compiègne. - Imprimerie Ferd. VALLIEZ.

ANNONCES JUDICIAIRES

Art. 1er.

Etudes de Mᵉ **Clovis Barbillion**, avoué à Compiègne, rue des Minimes, n° 20, successeur de M. Buffard,
Et de Mᵉ **Violette**, notaire à Pierrefonds-les-Bains.

VENTE SUR LICITATION
En la Maison Commune de Saint-Etienne,
Sise au hameau de **Roilaye**,
Et par le ministère de Mᵉ Violette,
Notaire à Pierrefonds,
commis à cet effet,

D'UNE MAISON

Avec ses Circonstances Et Dépendances,
Sises à Saint-Etienne, près l'Eglise,

CINQ PIÈCES
DE

TERRE ET BOIS

Sises au Terroir de Saint-Etienne,
Canton d'Attichy,
Arrondissement de Compiègne
(Oise.)

L'adjudication aura lieu **le dimanche vingt-cinq juin** mil huit cent soixante-et-onze, à une heure de l'après-midi.

En exécution d'un jugement contradictoire rendu par le tribunal civil de Compiègne, le vingt avril mil huit cent soixante-et-onze, enregistré ;

Et à la requête de M. Joseph-Félix Noël dit Baron, entrepreneur de maçonnerie et cultivateur, et madame Marie-Caroline-Agathe Vincent, son épouse de lui autorisée, demeurant ensemble à Chelles.

« Agissant dans l'instance comme créanciers de madame veuve Picard-Moulin ci-après nommée, « et en cette qualité exerçant les « droits et actions de leur débitrice, conformément à l'article « 1166 du Code civil. »

Poursuivants

Ayant pour avoué constitué Mᵉ Clovis Barbillion.

En présence où eux dûment appelés de :

1° Madame Marie-Augustine Moulin, autrefois aubergiste, actuellement manouvrière, demeurant à Saint-Etienne, veuve de M. Désiré-Joseph Picard.

« Agissant tant en son nom « personnel qu'au nom et comme « tutrice naturelle et légale de : « 1° Armand-Hippolyte Picard ; « 2° Emile Picard ; 3° Paul Picard « dit Ernest ; 4° et Eusébie-« Augustine Picard dite Léontine, « ses quatre enfants encore mi-« neurs issus avec le sieur Virgile « Picard, majeur, de son mariage « avec le sieur Picard, son défunt « mari. »

Co-licitante.

Ayant pour avoué constitué Mᵉ Guillaume.

2° Et le sieur Pierre-François Demont, marchand de peaux, demeurant à Roilaye, commune de Saint-Etienne.

« Subrogé-tuteur des mineurs « Picard sus-nommés. »

Il sera procédé, le dimanche vingt-cinq juin mil huit cent soixante-et-onze, à une heure de l'après-midi, en la maison commune de Saint-Etienne, sise au hameau de Roilaye, et par le ministère de Mᵉ Violette, notaire à Pierrefonds-les-Bains, commis à cet effet sur le cahier des charges dressé par ledit notaire, et déposé en son étude, à la vente sur licitation, aux enchères publiques et à l'extinction des feux, en six lots, des immeubles qui vont être désignés, et sur les mises à prix fixées au jugement sus-daté.

DÉSIGNATION

COMMUNE ET TERROIR DE SAINT-ETIENNE

Premier lot.

Une maison nouvellement construite en pierres de taille, sise à Saint-Etienne, près de l'église, à l'angle de deux chemins, élevée d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée, grenier couvert en ardoises, cave, jardin, le tout contenant trois ares quatre-vingt-treize centiares, et tenant d'un côté à la grande rue, d'autre à Dominique Mérice, représentant Renault, d'un bout à la chaussée Brunehaut, d'autre bout au sieur Soutin.

Mise à prix. . . . . . . 1,000 fr.

Deuxième lot.

Six ares quatre-vingt-seize centiares de terre, terroir de Saint-Etienne, lieu dit les Ecolives, tenant d'un côté, à Tassart, d'autre à Pressoir, d'un bout au chemin de Compiègne, d'autre bout aux héritiers Blavet.

Mise à prix. . . . . . 50 fr.

Troisième lot.

Six ares quatre-vingt-seize centiares de terre aux mêmes terroir et lieu dit, tenant d'un côté à l'article ci-dessus, d'autre côté à plusieurs, d'un bout audit chemin de Compiègne, d'autre bout aux héritiers Blavet.

Mise à prix. . . . . . 50 fr.

Quatrième lot.

Dix ares soixante centiares de terre, terroir de Saint-Etienne, lieu dit la Croix des Ecreterés(?), tenant d'un côté aux héritiers Bouchez, d'autre à Désiré Berlonce(?), d'un bout à Lambert, d'autre bout au chemin de Retheuil.

Mise à prix. . . . . . 60 fr.

Cinquième lot.

Cinq ares un centiare de bois taillis, lieu dit les Ecolives ou la côte des Ecolives, même terroir, tenant d'un côté à Désiré Leclère, d'autre côté à Mérice, des deux bouts aux héritiers Poirée.

Mise à prix. . . . . . 35 fr.

Sixième lot.

Quatorze ares dix centiares de terre même terroir de Saint-Etienne lieu dit les Ecolives, tenant des deux côtés, et d'un bout aux représentants de madame Poirée, d'autre bout à Antoine Petit.

Mise à prix. . . . . . 50 fr.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné,

A Compiègne, le vingt-six mai mil huit cent soixante-onze.

Signé : BARBILLION.

Enregistré à Compiègne le vingt-sept mai mil huit cent soixante-onze, reçu un franc, décime et demi quinze centimes.

Signé : SONNET.

S'adresser, pour les renseignements :

1° à Mᵉ **Barbillion**, avoué poursuivant ;
2° à Mᵉ **Guillaume**, avoué co-licitant ;
3° à Mᵉ **Violette**, notaire à Pierrefonds, dépositaire du cahier des charges ;
4° à M. **Demonchaux**, huissier à Attichy ;
5° à Madame veuve **Picard**, ancienne aubergiste à Saint-Etienne ;
6° à M. **Noël**, créancier poursuivant ;
7° et à M. **Chantrelle**, géomètre à Martimont, dépositaire des plans.

Pour insertion,
Signé : BARBILLION.

Art. 2.

Etudes de Mᵉ **Alphonse Chovet**, avoué licencié en droit, à Compiègne, rue Mounier, n° 8,
Et de Mᵉ **Michel**, notaire à Compiègne, rue Saint-Corneille, n° 30.

Vente
SUR LICITATION
Et par suite d'acceptation bénéficiaire,
En la maison commune de Venette,
Et par le ministère dudit Mᵉ Michel, notaire, commis à cet effet,

D'UNE MAISON

Et Dépendances,
Sises à VENETTE, rue de Corbeaulieu,
ET DE 27 PIÈCES
DE

TERRE ET VIGNE

Sises terroir de **Venette**,
Canton de Compiègne (Oise).

L'adjudication aura lieu le **Dimanche vingt-cinq juin** mil huit cent soixante-et-onze, à une heure de relevée.

En vertu :

1° D'un jugement contradictoirement rendu entre la dame Hennique et le sieur Foirest ès-nom, par le tribunal civil de Compiègne, le vingt-sept avril mil huit cent soixante-et-onze, enregistré et signifié ;

2° D'un autre jugement rendu sur requête, par le dit tribunal le quatre mai mil huit cent soixante-et-onze, aussi enregistré ;

Il sera :

Aux requête, poursuite et diligence de madame Joséphine-Adélaïde Dongy, cultivatrice, demeurant à Venette, veuve de M. François-Joseph Hennique :

« Agissant en son nom person-« nel comme ayant été commune « en biens avec son mari ;
« Et encore en sa qualité de « tutrice naturelle et légale de « Léon-Abel Hennique, son fils « mineur, issu de son mariage « avec son défunt mari ;
« Le dit mineur habile à se « dire et porter seul héritier de « M. François-Joseph Hennique, « son père, décédé, cultivateur « à Venette, le cinq juillet mil « huit cent soixante-dix, mais sous « bénéfice d'inventaire seulement, « aux termes d'une déclaration « faite au greffe du tribunal civil « de Compiègne, le quatre mai « mil huit cent soixante-et-onze, « enregistrée. »

Ayant Mᵉ Chovet pour avoué.

En présence, où eux dûment appelés de :

1° M. Louis Foirest, cultivateur demeurant à Venette ;

« Au nom et comme subrogé-« tuteur, faisant fonctions de tu-« teur du mineur Hennique, sus-« nommé, et ce, à cause de l'op-« position d'intérêts existant entre « ledit mineur et sa mère dans la « liquidation de la commu-« nauté Hennique-Dongy. »

Ayant Mᵉ Battelier pour avoué ;

2° M. Célestin Desmarquet, cultivateur, demeurant à Venette ;

« Au nom et comme subrogé-« tuteur ad'hoc du dit mineur « Hennique et appelé à la vente en « cette qualité, conformément « à l'article 459 du code ci-« vil. »

N'ayant pas d'avoué constitué,

Procédé, le dimanche vingt-cinq juin mil huit cent soixante-et-onze, à une heure de relevée, en la maison commune de Venette, et par le ministère de Mᵉ Michel notaire à Compiègne, commis à cet effet par les jugements sus-énoncés,

A la vente sur licitation et par suite d'acceptation bénéficiaire, aux enchères publiques et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Telle qu'elle est insérée au cahier des charges.

IMMEUBLES DE COMMUNAUTÉ

Commune de Venette,
canton de Compiègne,
(Oise.)

Premier lot.

Une maison sise à Venette, rue de Corbeaulieu, composée d'un corps-de-logis, formé d'une cuisine et d'une chambre, construites en pierres et moëllons et couvertes en tuiles, et une autre chambre construite en moëllons et couverte en chaume.

En suivant du corps-de-logis, une écurie et une étable à vaches, construites en moëllons et couvertes en chaume, cave sous un bâtiment appartenant à M. Dongy, avec descente couverte en chaume.

Dans la cour, une belle grange et étable, construites en pierres et moëllons et couvertes en tuiles, un poulailler, des étables et deux toits, jardin au couchant de la cour, des tenant(?)...

Le tout contenant, d'après le cadastre, dix ares trois centiares de terrain, sous les numéros deux mille quatre cent-trois P, deux mille quatre cent-sept P, deux mille quatre cent-huit, deux mille quatre cent-neuf, deux mille quatre cent-dix, deux mille quatre cent-onze, tenant d'un côté à Dongy et par derrière à Louis-Victor Dongy, veuve Deverson et Journalin, d'un côté à la rue de Carreaux, d'un bout du levant à la rue de Corbeaulieu, et d'autre bout à Constant Fixon.

Terroir de Venette.

Deuxième lot.

Un are trente-deux centiares de terre, lieu dit les Martellois, tenant d'un côté du levant à la veuve Peaucellier, d'autre côté à la succession de M. Hennique et à Madame veuve Hennique, d'un bout sur une sente, et d'autre bout à Jean Diot.

Troisième lot.

Un are onze centiares de terre, même lieu dit, tenant d'un côté à Hyacinthe Pezier, d'autre côté Louis Cliquoux, d'un bout à Madame veuve Hennique, et d'autre bout au chemin des Martellois.

IMMEUBLES DE LA SUCCESSION HENNIQUE

Quatrième lot.

Dix-sept ares soixante-quinze centiares de terre, lieu dit les Vignettes de Corbeaulieu, tenant d'un côté à Stanislas Louvet, d'autre côté à Foirest, d'un bout au chemin des Carrières, et d'autre bout à Lambin.

Cinquième lot.

Trente-un ares cinquante-cinq centiares de terre, au lieu dit le chemin de Bergette ou le Fossé-des-Gendarmes, tenant d'un côté à Pierre Diot, d'autre côté à Legrand, et des deux bouts à Dumage(?).

Sixième lot.

Trente-trois ares cinquante-deux centiares de terre au lieu dit la maison Ménard ou les Carrières, tenant d'un côté à Jean-François Devillers, d'autre côté à Antoine Louvet, d'un bout à une sente, et d'autre bout à Pierre-Chrétien Noliet.

Septième lot.

Vingt-sept ares soixante centiares de terre, lieu dit près le Barrage, tenant d'un côté à Diot, d'autre côté à Dervillé, d'un bout à Napoléon Gonin, et d'autre bout au chemin du barrage.

Huitième lot.

Quinze ares soixante-dix-sept centiares de terre, sis au lieu dit la Vallée-Quézin, tenant d'un côté à Napoléon Gonin, d'autre côté à Jean-Laurent Lefèvre, d'un bout à Alexandre Bouchez, d'autre bout au chemin.

Neuvième lot.

Neuf ares quatre-vingt-six centiares de terre au lieu dit le chemin de Bergette, tenant d'un côté à Célestin Desmarquet, et d'autre bout à la veuve Céleste Ledoux.

Dixième lot.

Quatre ares soixante-douze centiares de terre au lieu dit le chemin des Martellois ou le clos Feron, tenant d'un côté à François Deverson, d'autre côté à Charlemagne Leclère, d'un bout à Félix Pétel, et d'autre bout au chemin.

Onzième lot.

Deux ares quatre-vingt-seize centiares de terre et vigne, lieu dit le Larris-des-Gaumonts, tenant d'un côté à Alphonse Dervillé, d'autre côté à Pierre-François Hennique, d'un bout à Louis Bouchez, et d'autre bout à MM. Watteiet et Hénon.

Douzième lot.

Trois ares vingt-neuf centiares de terre, lieu dit l'Enfer, tenant d'un côté à Honoré Fixon et Louis Bouchez, d'autre côté à Dongy, d'un bout à Pierre-François Hennique, et d'autre bout à une sente.

Treizième lot.

Trois ares deux centiares de terre, lieu dit les Gaumonts faisant hache, tenant d'un côté à Jean-Claude Pinel et au sieur Louis Louvet, d'autre côté à la veuve Dongy, d'un bout à une sente, et d'autre bout à la veuve Dongy.

Quatorzième lot.

Quatre-vingt-dix-neuf centiares de vignes, lieu dit les Plantes, tenant d'un côté à François Lefèvre, d'autre côté à la veuve Peaucellier, d'un bout à Pierre-François Hennique, et d'autre bout à Désiré Meunier.

Quinzième lot.

Un are soixante-huit centiares de vignes, lieu dit les Plantes-aux-Murs, tenant d'un côté à Victor Caron, d'autre côté à Jean-Thomas Lacherez et Victor Hennique, d'un bout à Pierre-François Hennique, et d'autre bout à Nicolas Brûlant.

Seizième lot.

Un are six centiares de vignes, lieu dit les Plantes-aux-Murs, tenant d'un côté à Xavier Jouannet, d'autre côté à Julien Borgue, d'un bout au même, et d'autre bout à Sausset.

Dix-septième lot.

Trente centiares de terre, lieu dit les Torterues, tenant d'un côté et d'un bout à Sausset, d'autre côté à Jean-François Hennique, et d'autre bout au même.

Dix-huitième lot.

Trois ares vingt-huit centiares de terre au lieu dit les Martellois, tenant d'un côté du levant à la succession Hennique ci-après et à Jean Diot, d'autre côté à Madame veuve Hennique de ses propres, d'un bout nord à la même, à cause d'un échange avec Pierre Ledoux, et d'autre bout au chemin des Martellois.

Dix-neuvième lot.

Un are quatre-vingt-dix-sept centiares de vignes, lieu dit les Torterues, tenant d'un côté à Pierre-François Hennique et Carétien Bouchez, d'autre côté et d'un bout à Alexis Lefèvre et Joseph Regnault, et d'autre bout au chemin.

Vingtième lot.

Un are dix-huit centiares de vignes, lieu dit Lamievoies, tenant d'un côté à François Thérèse, d'autre côté à la veuve Fréteaux, d'un bout à Adrien Diot, et d'autre bout à Maximilien Ledoux.

Vingt-unième lot.

Six ares trente-un centiares de terre au lieu dit les Plantes, tenant d'un côté à Constant Labarre, d'autre côté à François Lefèvre, de chaque bout à un sentier.

Vingt-deuxième lot.

Trois ares six centiares de terre au lieu dit le Courtil-Grand-Mère, tenant d'un côté à Nicolas Brûlant et Maquaire, d'autre côté à Louis-François Charpentier, d'un bout du couchant à Labarre, et d'autre bout à une sente.

Vingt-troisième lot.

Cinq ares quatre-vingt-six centiares de terre au lieu dit le Larris-Grinon, tenant d'un côté à Célestin Desmarquet, d'autre côté à Napoléon Ledoux et à Charles Deverson, d'un bout à Alexandre Brûlant, et d'autre bout à une sente.

Vingt-quatrième lot.

Deux ares quatre-vingt-deux centiares de vignes au lieu dit les Martellois, tenant d'un côté à François Lefèvre, d'autre côté à François Ledoux, d'un bout à la veuve Céleste Ledoux, et d'autre bout à une sente.

Vingt-cinquième lot.

Soixante-quinze centiares de vignes au lieu dit les Gallouis, tenant d'un côté à François Ledoux, d'autre côté à Louis Bouchez, d'un bout à la veuve Fréteaux, et d'autre bout à Désiré Meunier.

Vingt-sixième lot.

Un are quatre-vingt-dix-sept centiares de vignes, au lieu dit les Martellois, tenant d'un côté à la veuve Félix Legrand, d'autre côté à Lambert Caron et à ..., d'un bout à Joseph Havart, et d'autre bout à la rue des Martellois.

Vingt-septième lot.

Deux ares soixante-seize centiares de terre au lieu dit les Vaulles(?), tenant d'un côté à Isidore deLay, d'autre côté à Adrien Diot Dequenne, d'un bout à une sente, et d'autre bout à François Deverson.

Vingt-huitième lot.

Un are dix-huit centiares de vignes, au même lieu dit, tenant d'un côté à madame veuve Hennique, d'autre côté à Charles Mathieu, d'un bout à une sente et d'autre bout à Achille Sausset.

Mises à prix.

Outre les charges, clauses et conditions de l'adjudication, les enchères seront reçues sur les mises à prix ci-après, fixées par les jugements ordonnant la vente, savoir :

Pour le premier lot sur celle de	2,000 fr.
Pour le deuxième lot sur celle de	15
Pour le troisième lot sur celle de	20
Pour le quatrième lot sur celle de	300
Pour le cinquième lot sur celle de	1,500
Pour le sixième lot sur celle de	1,500
Pour le septième lot sur celle de	1,200
Pour le huitième lot sur celle de	600
Pour le neuvième lot sur celle de	300
Pour le dixième lot sur celle de	100
Pour le onzième lot sur celle de	40
Pour le douzième lot sur celle de	50
Pour le treizième lot sur celle de	50
Pour le quatorzième lot sur celle de	10
Pour le quinzième lot sur celle de	30
Pour le seizième lot sur celle de	10
Pour le dix-septième lot sur celle de	1
Pour le dix-huitième lot sur celle de	30
Pour le dix-neuvième lot sur celle de	40
Pour le vingtième lot sur celle de	20
Pour le vingt-et-unième lot sur celle de	200
Pour le vingt-deuxième lot sur celle de	60
Pour le vingt-troisième lot sur celle de	100
Pour le vingt-quatrième lot sur celle de	60
Pour le vingt-cinquième lot sur celle de	5
Pour le vingt-sixième lot sur celle de	40
Pour le vingt-septième lot sur celle de	50
Pour le vingt-huitième lot sur celle de	10
Total des mises à prix. . .	7,391 fr.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné,

A Compiègne, le vingt-six mai mil huit cent soixante-onze,

Signé : CHOVET.

Enregistré à Compiègne, le vingt-sept mai mil huit cent soixante-onze.

Reçu un franc et quinze centimes de décime et demi.

Signé : SONNET.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A Mᵉ **Chovet**, avoué poursuivant ;
2° A Mᵉ **Battelier**, avoué co-licitant ;
3° A Mᵉ **Michel**, notaire à Compiègne, rédacteur du cahier des charges ;
4° Et à M. **Chovet**, huissier à Compiègne.

Pour insertion,
Signé : CHOVET.

ANNONCES DIVERSES

Etude de M. **Jossiez**, huissier à Compiègne.

10 HECTARES
DE
LUZERNE

A vendre aux enchères et par lots,
A REVENNES, commune de Coudun,
Le **Dimanche 4 Juin 1871,**
9 heures du matin.
Réunion des amateurs au chemin de Revennes.

Etude de M. **Jossiez**, huissier à Compiègne.

10 HECTARES
DE
LUZERNE

A VENDRE, aux enchères et par lots,
A **Sept-Voies**, commune de Baugy
(Ferme de M. Tassart),
Le DIMANCHE 4 JUIN 1871, 1 heure de relevée.
Réunion des amateurs à la ferme de Sept-Voies.

BONNE AUBERGE

Avec salle de billard et salle de danse,
Près de Compiègne, sur une grande route,
A CEDER
S'adresser à M. **Godefroy**, huissier à Compiègne, 19, rue d'Enfer.

MAISONS BOURGEOISES

A LOUER
Avec ou sans écurie,
Rues Biscuit et Porte-la-Reine.

MAISON BOURGEOISE

A LOUER, A COMPIÈGNE
Rue Notre-Dame-de-bons-Secours, n° 3.

A VENDRE
BELLE
MAISON BOURGEOISE

Avec grand **JARDIN** en plein rapport et clos de murs,
Sise à **Béthisy-Saint-Pierre,**
près de l'Eglise,
à proximité de la forêt de Compiègne.
S'adresser, pour les renseignements :
A Béthisy-Saint-Pierre, chez M. Sébastien Picart ;
A Compiègne, chez M. **Couturier** peintre, rue des Lombards.

A LOUER DE SUITE
UNE
MAISON BOURGEOISE

Avec ou sans écurie,
Sise Avenue de Clairoix.
S'adresser à M. WATELLIN-BOULANGER.

A LOUER
MAISON AVEC JARDIN

écurie & remise,
RUE SAINT-ACCAOUPY(?), N° 22
Occupée autrefois par M. Nampon.

A LOUER OU A VENDRE
UNE MAISON

Bien placée et propre à tout commerce
AVEC GRAND MAGASIN

Dépendances, cave, atelier sur la cour,
Rue des Trois-Barbeaux, 9.

MAISON, APPARTEMENT
ET LOGEMENT
A LOUER
S'adresser à M. Boavé(?), rue des Lombards, n° 11 (ancienne maison de l'Echo de l'Oise).

REMPLACEMENTS
MILITAIRES
S'adresser à M. **Lecomte**, agent principal de l'Urbaine.

A CÉDER DE SUITE
UN BON
FONDS DE BOULANGERIE

Situé à Compiègne.
S'adresser à M. **Carbon**(?), huissier, rue du Change, n° 1er, à Compiègne.

GRAINES de BETTERAVES

A SUCRE
Chez M. LEGAT, chaussée de Clairoix, à Compiègne.

A VENDRE
Chez M. **ANCEL**, à **JAULZY**,
BELLE ORGE

semence,
POMMES DE TERRE
Et MOUTONS GRAS.

PAILLE A VENDRE

au comptant,
A L'USINE DE REMY

LUZERNE DE 1re COUPE

A VENDRE
S'adresser à M. **Fouillard**, à la ferme de Gamet-Bitry (Oise).

UN BEL ATTELAGE

de maître
A VENDRE
S'adresser à M. GOTTARD, à Pierrefonds.

M. FAUVELLE offre
D'EXCELLENTS CIDRE

Des meilleurs crûs de Normandie
Au prix de **17 fr.** l'hectolitre.

LEVURE 1re QUALITÉ

A VENDRE
à 50 centimes la livre.
S'adresser à Mme **Jacquet et fils,** à Compiègne, à la brasserie.

MAISON SPÉCIALE
DE
COMESTIBLES & PRIMEURS

LÉVÊQUE

RUE DES BONNETIERS, 20, COMPIÈGNE

Beurre frais de Gournay, toute espèce de fromage, légumes, fruits, volaille, gibier, poisson, pâtés, jambons d'Yorck, conserves alimentaires, truffes fraiches et conservées.

Spécialité de Café.

Extrait de Viande de production française, depuis 3 fr. 50 le demi kilo.
Oranges, citrons, etc..

M. WATELLIN-BOULANGER

Marchand de charbons, à Compiègne,
Avenue de Clairoix,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il tient à sa disposition : **Chaux grasse, chaux hydraulique, plâtre et tous les articles de construction,** le tout à des prix modérés.

AVIS

M. **Boulnois,** grainetier à Compiègne, prévient MM. les cultivateurs qu'il vient de recevoir des **Chènevis de Tours,** pour semence, en première qualité et garantis.

AVIS

M. **CANDELOT**, médecin-vétérinaire, boulevard du Cours, 21 bis, informe les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'il est, à toute heure, à leur disposition.

FLORENT QUEVRAIN

Dentiste à **Neufvy**, près Gournay-sur-Aronde, pose les **dents artificielles** de tout système à prix modérés, et fait les opérations les plus délicates de la bouche

EAU de FLEURS d'ORANGER

Pure & inaltérable.

M. **Decanlers**, épicier, place du Change, fait savoir à ses nombreux clients qu'ils pourront trouver chez lui, comme par le passé, l'Eau de Fleurs d'Oranger, de la Maison Garnan-Gimort(?), de Paris. Ce produit, supérieur à ceux de toutes les autres fabriques, a surtout l'avantage de conserver indéfiniment son arôme, sa limpidité et ses qualités digestives.

Les flacons se vendent 1 f. 25 et 1 f. 75.

Etudes de Mᵉ **Clovis Barbillion**, avoué à Compiègne, rue des Minimes, 20, successeur de M. Buffard,
Et de Mᵉ **Quentin**, notaire à Tracy-le-Mont.

VENTE
SUR LICITATION
Et l'étude et par le ministère dudit Mᵉ Quentin, notaire à Tracy-le-Mont, commis à cet effet,

D'UN JARDIN
ET
D'UNE MAISON

Sis à **Cosne,**
Commune de **Tracy-le-Mont,**
canton d'Attichy,
ET
D'UNE AUTRE MAISON

Sise à **Tracy-le-Val,**
rue du Temple,
Canton de Ribécourt,
arrondissement de Compiègne (Oise).

L'adjudication aura lieu le **Lundi de la Pentecôte, vingt-neuf mai** mil huit cent soixante-et-onze, à deux heures de l'après-midi.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A Mᵉ **Barbillion**, avoué poursuivant ;
2° A Mᵉ **Quentin**, notaire à Tracy-le-Mont, dépositaire du cahier des charges ;
3° Et à M. **Demonchaux**, huissier à Attichy.

A VENDRE
3,000 KIL. BETTERAVES

Bien conservées,
ET
UN CHEVAL DE TRAIT

Agé de cinq ans.

A LOUER, A VERBERIE
UNE USINE

Servant de scierie et de moulin à blé.
Forte chûte d'eau.
On pourrait louer séparément la scierie, au gré des amateurs.
S'adresser, pour le tout, à M. **FERCOT père,** à Verberie.

DÉPOT DE BILLARDS

Au Café BEJOT,
Rue Jeanne-d'Arc, n° 26, à Compiègne.

Billards neufs et d'occasion, drap de billards, billes et tous accessoires de la maison **Crozier aîné,** de Paris.

BORROU

ENGRAIS SITOGÈNE
Chaux animalisée.
RUE DE LANCRY, 6, COMPIÈGNE.

MOUTON

Place du Château, à Compiègne.
GRANDE SPÉCIALITÉ DE CAFÉ
Premier choix.

CHAUSSURES et semelles colydrofuge de P. Lacroix, les SEULES à l'épreuve du FROID, du CHAUD et de l'HUMIDITÉ. Fr. 2.50 h., 2 fr. d. Hygiène. Economie. 1, rue AUBER, Paris. Env. c. t.-poste.

HENDAYE

Liqueur superfine et de premier ordre, fabriquée à la **distillerie d'Hendaye** (Basses-Pyrénées), frontière d'Espagne.

La liqueur de table la plus populaire, la plus universellement connue et estimée, c'est la véritable Hendaye, dont les propriétés stomachiques et digestives, reconnues par la science, ne le cèdent en rien à sa finesse et à son goût exquis.

Mélangée avec de l'eau, l'Hendaye forme une boisson aussi tonique et aussi apéritive que rafraîchissante.

Médailles d'or et d'argent.

Se défier des contrefaçons.

Dépôts principaux : à Paris, rue N.-D.-de-Nazareth, 1 (café Richer) ; — à Beauvais, chez M. Perdreau fils ; — à Noyon, M. C. Sence ; — à Liancourt, M. Jules Bause ; — à Compiègne, au bureau du journal.

POUR ÉVITER
LES CONTREFAÇONS
DU
CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE
D'EXIGER
LES MARQUES DE FABRIQUE
avec
le véritable nom.

On demande
UN BERGER

Chez M. **BEJOT**, cultivateur à Choisy-au-Bac.

ON DEMANDE UN EMPLOI
DE
CONTRE-MAITRE

OU DE
DIRECTEUR de SUCRERIE

12 années de pratique avec les anciens et les nouveaux procédés.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE DES
OUVRIERS TONNELIERS

S'adresser à Mme **Jacquet** & fils, à Compiègne.

M. **SÉNÉCHAL**, négociant en mercerie à Compiègne, place de l'Hôtel-de-Ville, demande
UN JEUNE HOMME

comme pensionnaire.

ATELIER DE PHOTOGRAPHIE

Chez M. A. **LEBRUN**, place Saint-Jacques, n° 3, COMPIÈGNE

PORTRAITS DE TOUTES GRANDEURS
VUES ET REPRODUCTIONS VARIÉES
On opère tous les jours, de onze à cinq heures.

ÉTABLISSEMENT D'EAUX GAZEUSES

FABRIQUE D'EAU DE SELTZ, LIMONADE ET SIROPS

Mon MARCHAND-ANCEL

8, rue Solferino, 8,
COMPIEGNE

PIERREFONDS-LES-BAINS (OISE)

OUVERTURE DE LA SAISON THERMALE
ET DE L'HOTEL DES BAINS A PARTIR DU 1er MAI
BAINS, DOUCHES, REPIRATIONS, ETC.

THERMES DE BAGNOLES-DE-L'ORNE

Bains, douches, piscines, hydrothérapie.

Dyspepsie, Diarrhée et Dyssenterie, Voies respiratoires, Anémie, Lymphatisme, Chlorose, Hystérie, Rhumatisme, Paralysie, Goutte, Gravelle, Maladie du Foie et de la Peau, Plaies et Blessures.

DÉPOT DES EAUX DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE
HOTELS CONFORTABLES, VIE A BON MARCHE
Parc planté d'Essences résineuses et balsamiques. — Promenades délicieuses.
S'adresser à M. F. TOUTAIN, à Bagnoles-de-l'Orne, par la Ferté-Macé.

Pour paraître très prochainement :

HISTOIRE
DE
LA GUERRE DE 1870-1871

Un beau volume de plus de trois cents grandes pages, orné des portraits des généraux et hommes d'Etat français et allemands, et enrichi de très belles cartes coloriées. Cet ouvrage donnera le récit de tous les événements qui se sont succédés depuis la déclaration de la guerre jusqu'à la guerre civile inclusivement.

Adresser 4 francs 50 centimes à MM. **DENEUVILLE et Cie**, éditeurs à Laon (Aisne), pour recevoir l'ouvrage *franco*.

N. B. — MM. Deneuville et Cie demandent des voyageurs pour le placement de cet ouvrage. **Très belles remises.**

JOURNAL DES DEMOISELLES

1, BOULEVARD DES ITALIENS, 1

Le *Journal des Demoiselles* a repris, à partir du 1er avril, sa publication, et, malgré les difficultés passagères des communications, a envoyé à ses abonnées les livraisons auxquelles elles ont droit.

Les souscripteurs peuvent donc sans crainte adresser à la direction leur demande d'abonnement *accompagnée de mandats de poste*. — La réception des lettres et l'envoi des journaux sont complètement assurés.

AVIS IMPORTANT. — *Exceptionnellement*, pour l'année 1871, abonnement de 9 mois, commençant d'avril pour finir en décembre ; prix :

Edition mensuelle	9	»
Edition bi-mensuelle avec gravures (bleue)	13	50
Edition bi-mensuelle avec gravures et patrons (verte) . .	18	»
Edition hebdomadaire (orange). Chaque trimestre	8	50

Sommaire de la livraison de mai.

Texte : Les femmes françaises après la guerre. — Voyage à travers les mots. — Le ménage d'Henriette, par Mme Bourdon. — Papillon et fourmi, par la comtesse de Mirabeau.
Annexes : 2 gravures de mode. — Une tapisserie color., un cahier de broderies et travaux. — Une planche de patrons.

LA POUPÉE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

1, BOULEVARD DES ITALIENS, 1

Le journal la *Poupée modèle* a repris, à partir du 15 mars, sa publication, et malgré les difficultés passagères des communications, a envoyé à ses petites abonnées les livraisons auxquelles elles ont droit.

On peut donc, sans crainte, adresser à la direction toute demande d'abonnement accompagnée de *mandat de poste*. La réception des lettres et l'envoi des journaux sont complètement assurés.

Avis important. — Exceptionnellement, l'année 1871 — abonnement de 9 mois — commençant le 15 mars pour *finir le 15 novembre*, coûte, pour les départements, 5 fr. 5(?).

SUR DIX DÉCÈS PRÉMATURÉS, SIX SONT CAUSÉS

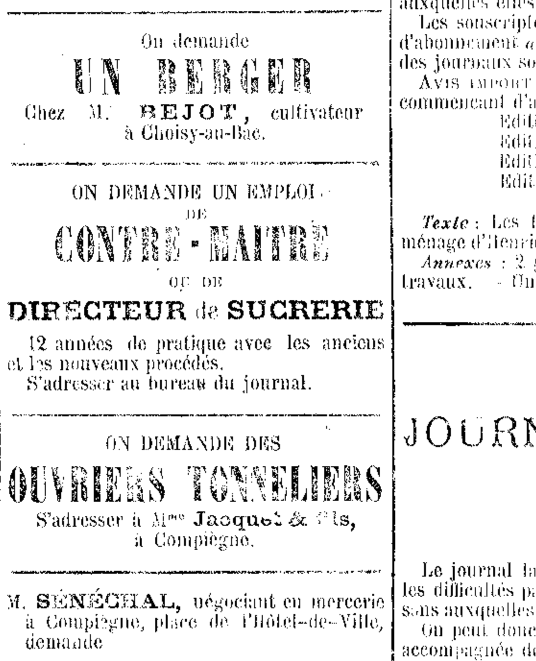

par les Maladies de Poitrine, telles que : la Phthisie pulmonaire ou de la gorge, la Bronchite chronique, les Catarrhes, l'Asthme aigu et chronique, les Crachements de sang, la Consomption, l'Epuisement prématuré et l'Anémie (appauvrissement du sang). A tous les degrés, **ces maladies sont guérissables** par l'emploi de la Farine mexicaine Del Doctor BENITO Del RIO.

PLUS DE 100,000 MALADES EN CINQ ANS
PEUVENT AFFIRMER CETTE VÉRITÉ

La Farine mexicaine est un aliment sain, fortifiant, réparateur et hygiénique, qui plaît au goût de tous les malades ; elle se prend en potages, au bouillon, au lait ou au beurre ; elle est recommandée par tous les Médecins aux vieillards épuisés, aux convalescents et aux enfants faibles, à cause de ses propriétés éminemment digestives et fortifiantes. — Pour éviter les contrefaçons, exiger, sur le fonds des boîtes, les signatures BENITO del RIO et R. BARLERIN. — Brochure explicative et renseignements gratis aux dépôts.

A Compiègne, chez **M. ROUILLON**, négociant, rue des Pâtissiers.

FLANELLE DE SANTÉ PRÉPARÉE PAR LE DOCTEUR BOURDONNAY

Brevetée contre épidémies et rhumatismes. — Irrétrécissable et inaltérable.

Seule Maison de vente à Compiègne, chez M. MAURET-JOLY, Marchand de Nouveautés, rue des Pâtissiers.

Gilets de santé, caleçons de santé, chemises de santé, ceintures de santé, corsages, camisoles et pantalons de dames, genouillères à double dose contre les rhumatismes.

La Commission de salubrité publique n'ayant encore pu désinfecter tous les champs de bataille, les médecins prescrivent, pendant les chaleurs, l'emploi de ce précieux tissu, qui est le plus actif des agents anti-épidémiques.

POUR ÉVITER LA FRAUDE, EXIGER LE CERTIFICAT D'ORIGINE ET DE GARANTIE REVÊTU DE LA SIGNATURE DU DOCTEUR